



Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1999

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1999

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/32-1999

ISBN 0-660-61044-2



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 82 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – Volume 1 et 2.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1999, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1998-1999. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats* - Volume 2.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période s'étant terminée

le 31 mars 1999



Approuvé par

A handwritten signature in black ink, reading "Elinor Caplan". The signature is written in a cursive, flowing style.

L'honorable Elinor Caplan
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Table des matières

Partie I : Message de la Ministre	3
Résultats clés prévus	5
Partie II : Aperçu du Ministère	7
Mandat	7
Objectifs et énoncé de mission	7
Environnement opérationnel	8
Organisation du Ministère	9
Rôle dans l'administration fédérale et partenaires dans la prestation de services	10
Partie III : Rendement du Ministère	13
Réalizations en matière de rendement pour l'ensemble du Ministère	13
Rendement par secteur d'activité	17
Maximiser les avantages des migrations internationales	17
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	24
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	27
Gérer l'accès au Canada	31
Fournir des services ministériels	36
Partie IV : Rapport d'ensemble	41
Préparation à l'an 2000	41
Stratégie de développement durable	41
Mesures réglementaires	42
Partie V : Rendement sur le plan financier	43
Aperçu du rendement sur le plan financier	43
Liste des tableaux des résumés financiers	43
Partie VI : Autres renseignements	51
Adresses	51
Lois et règlements connexes relevant du Ministère	53
Liste des rapports annuels exigés par la loi et autres rapports du Ministère	54
Annexe 1 : Liste des clients et des partenaires de CIC	55
Annexe 2 : Tableau des ententes fédérales-provinciales-territoriales	56
Annexe 3 : Organigramme de CIC	57

Liste des graphiques

Graphique 1	Organigramme de CIC pour 1998-1999	9
Graphique 2	Immigrants et réfugiés admis par catégorie, 1996-1998	18
Graphique 3	Répartition des immigrants admis dans la composante économique, 1996-1998	18
Graphique 4	Répartition des personnes admises dans la catégorie de la famille, 1996-1998	20
Graphique 5	Investisseurs immigrants selon la destination, 1996-1998	21
Graphique 6	Visas de visiteur délivrés, 1996-1998	22
Graphique 7	Étudiants étrangers munis d'autorisations valides, 1993-1998	23
Graphique 8	Autorisations d'emploi, 1996-1998	23
Graphique 9	Total des réfugiés ayant obtenu le droit d'établissement selon la catégorie, 1996-1998	25
Graphique 10	Programmes d'établissement, dépenses, 1996-1997-1998-1999	29
Graphique 11	Certificats de citoyenneté et preuves de citoyenneté délivrés, 1996-1998	31
Graphique 12	Interception de passagers non munis des documents voulus, 1993-1998	33
Graphique 13	Frais de détention, 1996-1997-1998-1999	34
Graphique 14	Répartition des renvois du Canada, 1995-1998	35
Graphique 15	Nombre d'employés de CIC, 1996-1999	37
Graphique 16	Demandes d'accès à l'information, 1997-1998-1998-1999	39
Graphique 17	Demandes en vertu de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> , 1997-1998-1998-1999	39

Partie I : Message de la Ministre

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur le rendement de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour l'année 1998-1999. Au cours du dernier exercice financier, le Ministère a poursuivi ses efforts afin de maximiser les avantages économiques et sociaux de ses programmes, de protéger les réfugiés, de soutenir l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants et de protéger la société canadienne. Mon prédécesseur, l'honorable Lucienne Robillard, a également réalisé d'importants progrès pour faire avancer la grande réforme de la législation et de la politique sur l'immigration, les réfugiés et la citoyenneté, à laquelle le gouvernement s'était engagé.

Le 6 janvier 1999, mon prédécesseur a rendu public le document sur la réforme de la législation intitulé *De solides assises pour le 21^e siècle*. Depuis sa publication, CIC a largement consulté les gouvernements provinciaux et territoriaux, ses principaux partenaires et d'autres sur les réformes proposées. Le principal but de la réforme est de mieux servir les intérêts du Canada par la modernisation des systèmes d'immigration et de protection des réfugiés et par la mise en place d'un cadre stratégique renouvelé qui continuera de permettre au Canada de tirer profit de la prospérité économique et des énormes talents que les immigrants apportent au Canada.

La version proposée de la *Loi sur la citoyenneté au Canada* a été déposée au Parlement le 7 décembre 1998. Il s'agit de la première grande révision de la *Loi sur la citoyenneté* en plus de 20 ans. J'espère que les travaux concernant cet important texte de loi se poursuivront et qu'un cadre pourra être établi pour les vingt premières années du prochain millénaire.

CIC a continué d'améliorer ses relations officielles et non officielles avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Un certain nombre d'ententes bilatérales ont été conclues, allant d'un accord global en matière d'immigration à des ententes portant sur des questions précises. On a maintenu un haut niveau de collaboration en revigorant les forums bilatéraux et multilatéraux. Il est essentiel pour la réussite du programme d'entretenir d'étroites relations de travail avec les gouvernements provinciaux et territoriaux de même qu'avec les intervenants du programme d'immigration.

Au cours de 1998-1999, CIC a continué de jouer un rôle important pour mettre en valeur des activités de coopération avec les partenaires internationaux afin de promouvoir et de protéger les intérêts du Canada. La mondialisation et l'intensification du libre-échange donnent au Canada des possibilités d'attirer des travailleurs qualifiés afin de favoriser la croissance économique et de créer de l'emploi sur notre territoire. Toutefois, l'ampleur du mouvement des personnes à l'échelle de la planète pose des défis de plus en plus complexes au Canada et à la communauté internationale. CIC entretient donc des relations plus étroites avec ses partenaires nationaux et internationaux afin de maximiser la sécurité et la protection des Canadiens grâce à des initiatives comme la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Cette initiative comprend l'élaboration de protocoles sur la migration clandestine ainsi qu'un protocole sur le trafic des femmes et des enfants. En outre, CIC a élaboré un plan d'intervention maritime d'urgence, avec la collaboration d'organismes canadiens, qui a permis au Ministère de réagir rapidement à

l'arrivée de bateaux transportant des migrants clandestins, au large de la Colombie-Britannique cet été.

Au cours de l'année passée, le Ministère a poursuivi ses travaux sur le développement d'un nouveau système de sélection des immigrants de la composante économique et il a mis en place un nouveau programme d'immigration des investisseurs. CIC a lancé un projet pilote afin d'aider le Canada à avoir un avantage concurrentiel pour attirer des travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés. Nous ne connaissons les pleins résultats de ces mesures qu'au cours des prochaines années, à mesure que les programmes en faveur des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires immigrants feront en sorte que les immigrants qui viennent au Canada possèdent les compétences nécessaires et les qualités voulues pour réussir dans notre pays.

Au printemps de 1999, le Ministère a répondu à un appel sans précédent du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin de fournir une aide humanitaire aux réfugiés kosovars. Travaillant étroite en collaboration avec le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations, la Croix-Rouge et les partenaires européens, CIC a agi rapidement et

efficacement en offrant un lieu sûr à quelque 5 023 Kosovars. En outre, le Ministère a admis plus de 2 000 réfugiés ayant des besoins spéciaux et d'autres ayant de la parenté au Canada. Dès l'arrivée des réfugiés kosovars au Canada, CIC a travaillé en partenariat avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, les provinces, les territoires et les organismes non gouvernementaux pour veiller au succès de l'admission des réfugiés au Canada.

Enfin, en affectant des ressources à ses priorités au cours de la dernière année, le Ministère a dû relever le défi de remplir les engagements existants et nouveaux dans les limites de la base courante des ressources. Nous travaillons en collaboration étroite avec les fonctionnaires du Conseil du Trésor à cet égard.

Les immigrants ont contribué à bâtir notre pays. Ils demeurent essentiels à l'avenir du Canada. Dans le contexte de la base actuelle de ressources du Ministère, l'atteinte des objectifs du programme et la réalisation des engagements fixée dans notre *Rapport sur les plans et les priorités* de 1998-1999 ont été possibles surtout grâce au dévouement et au professionnalisme des employés du Ministère au Canada et à l'étranger. Je les félicite et les remercie de leurs efforts.

Résultats clés prévus

Au cours de l'exercice de 1998-1999, CIC a réussi à atteindre la plupart des résultats clés prévus et dans bien des cas à les dépasser. On en trouvera la preuve à la partie III du présent rapport et dans d'autres rapports comme il est indiqué ci-dessous.

Résultats clés prévus		
Pour assurer aux Canadiens :	Les stratégies de CIC se traduisent par :	Réalisation signalée dans la partie III du RMR ¹
Des avantages sociaux et économiques optimaux procurés par le mouvement des personnes à l'échelle de la planète	<ul style="list-style-type: none"> • L'atteinte des niveaux d'immigration prévus • La réunion des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens • La sélection de gens d'affaires y compris d'investisseurs • La sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien • L'admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande des biens et services • L'admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada comble des lacunes au niveau des compétences dans le marché du travail national • L'admission de travailleurs temporaires qui transfèrent aux travailleurs canadiens des compétences professionnelles en demande 	<p>p. 18</p> <p>p. 19</p> <p>p. 20</p> <p>p. 22</p> <p>p. 22 www.cic.gc.ca/french/visit/fact_f.html</p> <p>p. 23 www.cic.gc.ca/french/visit/#tempwork</p> <p>p. 23</p>
La protection des réfugiés et d'autres ayant besoin d'être réinstallés	<ul style="list-style-type: none"> • L'atteinte des objectifs en ce qui concerne les réfugiés pris en charge par le gouvernement ou parrainés par des groupes privés • Un programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté • Une plus grande influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés • L'établissement d'ententes de travail efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC 	<p>p. 24</p> <p>p. 25</p> <p>p. 26</p> <p>p. 26</p>
Une aide pour l'adaptation et l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que pour leur intégration à la société canadienne	<ul style="list-style-type: none"> • L'intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne • Les progrès réalisés dans l'adoption de dispositions visant à améliorer la prestation des services d'établissement • La participation à part entière à la société canadienne pour les résidents permanents qui demandent et obtiennent la citoyenneté canadienne • La promotion et la compréhension efficaces des questions de citoyenneté et d'intégration 	<p>p. 28</p> <p>p. 29 www.cic.gc.ca/french/newcomer</p> <p>p. 30 www.cic.gc.ca/french/citizen/look/look-01f.html</p> <p>p. 31</p>
La gestion de l'accès au Canada par une stratégie juste et efficace en matière d'exécution de la loi	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités du Ministère contribueront à la protection de la société canadienne • L'interception de personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus • L'identification et, si nécessaire, la détention des contrevenants à <i>Loi sur l'immigration</i> • Le renvoi des personnes non admissibles, surtout de celles qui constituent une menace pour la société canadienne 	<p>p. 32 www.cic.gc.ca/french/pub/war_f.html</p> <p>p. 33</p> <p>p. 34</p> <p>p. 34 www.cic.gc.ca/french/pub/remove_f.html</p>

¹ Cette colonne ne contient pas seulement des renvois à la partie III, mais aussi à d'autres documents publics et des sites d'information.

Partie II : Aperçu du Ministère

Mandat

Aux termes de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, le Parlement du Canada et les assemblées législatives des provinces partagent le pouvoir législatif en matière d'immigration, la législation fédérale ayant la prépondérance en cas de conflit. Le paragraphe 91(25) de la même loi confère également au Parlement la compétence exclusive en ce qui concerne la « naturalisation et les étrangers ».

Le 23 juin 1994, le Parlement créait le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (en vertu de la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*) et confiait à son ministre les pouvoirs et fonctions concernant la législation en matière de citoyenneté et d'immigration.

Citoyenneté et Immigration Canada est responsable de l'application de la *Loi sur la citoyenneté* ainsi que de la *Loi sur l'immigration*. Il est également chargé d'appliquer les règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le *Règlement sur la citoyenneté, 1993*, le *Règlement sur les prix à payer – Loi sur l'immigration*, le *Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des motifs d'ordre humanitaire* et le *Règlement sur l'immigration, 1978*.

Objectifs et énoncé de mission

L'objectif du programme de citoyenneté et d'immigration est de faire en sorte que le mouvement des personnes qui entrent au Canada et l'appartenance à la société canadienne soient favorables aux intérêts sociaux et économiques du Canada tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens. Les politiques et les programmes de citoyenneté et d'immigration doivent être gérés conformément aux capacités et aux besoins internes du Canada ainsi qu'à ses responsabilités et à ses engagements internationaux.

La mission de Citoyenneté et Immigration Canada est de bâtir un Canada plus fort en :

- tirant le plus grand profit possible du mouvement des personnes à l'échelle de la planète;
- protégeant les réfugiés au pays et à l'étranger;
- soutenant l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants;
- gérant l'accès au Canada.

Environnement opérationnel

Les politiques de CIC sont mises en œuvre grâce à des programmes qui sont exécutés partout dans le monde et au Canada (voir à l'annexe 1 à la p. 55 le tableau énonçant les clients et les partenaires du Ministère).

Dans un environnement opérationnel dynamique et changeant, toute une gamme de facteurs critiques influencent les opérations du Ministère, notamment :

- Gérer les risques associés à la mondialisation, comme la migration illégale, le crime organisé et le terrorisme (voir à la p. 32 pour plus de détails);
- Fournir l'aide humanitaire voulue à ceux qui sont forcés de quitter leur pays (voir p. 24);
- Réagir aux tendances changeantes dans la migration internationale ainsi que dans l'économie internationale et canadienne (voir p. 18);
- Répondre aux besoins externes, souvent dans de courts délais, tout en veillant à la continuité des programmes et des services (voir p. 24);
- Faire en sorte que les services d'établissement pour les nouveaux arrivants soient adaptés et disponibles partout au pays (voir p. 29);
- Faire respecter les règles du programme et offrir un service d'une grande qualité tout en tenant compte des contraintes sur le plan des ressources financières et humaines (voir p. 19);
- Renforcer le Ministère après l'exercice de l'Examen des programmes en attirant, en retenant et en formant les employés, assurant ainsi la continuité du personnel (voir p. 37).

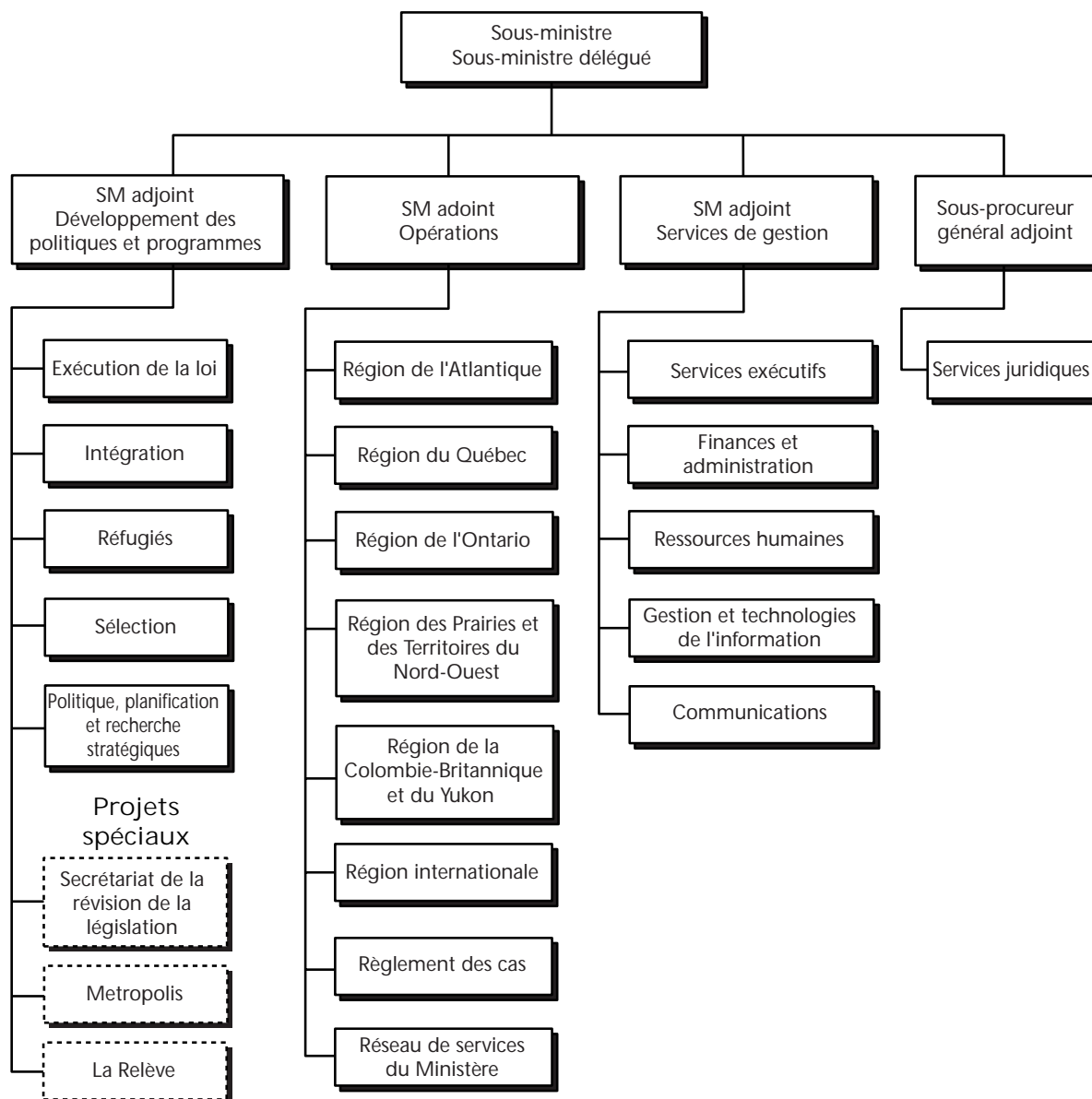
Organisation du Ministère

Le programme de citoyenneté et d'immigration est structuré en trois secteurs, le Développement des politiques et programmes, les Opérations et les Services de gestion, chacun relevant directement d'un sous-ministre adjoint. Chaque secteur doit appuyer les quatre grands secteurs d'activité suivants axés sur les résultats, c'est-à-dire :

- Maximiser les avantages des migrations internationales;
- Maintenir la tradition humanitaire du Canada;
- Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants;
- Gérer l'accès au Canada.

Les secteurs d'activité de CIC couvrent un continuum qui va de la sélection initiale des immigrants, des réfugiés ou des visiteurs jusqu'à l'attribution de la citoyenneté.

Graphique 1 — Organigramme de CIC pour 1998-1999²



² Graphique représentant la structure du Ministère au cours de la majeure partie de l'exercice 1998-1999. Les modifications apportées récemment apparaissent dans un organigramme mis à jour à l'annexe 3.

Rôle dans l'administration fédérale et partenaires dans la prestation de services.

CIC travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes du gouvernement sur des questions ayant trait à la politique économique et sociale. Voici des exemples importants de collaboration entre CIC et ses partenaires dans la prestation de services :

Partenaires dans la prestation de services et domaines de collaboration		
Résultat clé	Partenaires (prestation de services)	Domaine de collaboration
Des avantages sociaux et économiques maximaux procurés par le mouvement des personnes à l'échelle de la planète	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des ressources humaines Canada • Développement des ressources humaines Canada, Industrie Canada et Conseil des ressources humaines dans l'industrie du logiciel • Gouvernements provinciaux et territoriaux • Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'entrée des personnes dont l'admission sera bénéfique à l'économie du Canada • Attirer au Canada des travailleurs étrangers hautement qualifiés pour des affectations temporaires • Mieux gérer les programmes d'immigration et accroître les avantages économiques et sociaux de l'immigration • Accroître le nombre d'étudiants étrangers admis au Canada et faciliter l'admission de personnes voyageant par affaires
La protection des réfugiés au Canada et à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de l'immigration et du statut de réfugié • Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) • Organisation internationale pour les migrations • Comité international de la Croix-Rouge • ONG internationaux • Provinces, répondants du privé et fournisseurs de services (FS) • MAECI 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du système de détermination du statut de réfugié au Canada. Appuyer une méthode plus efficace et efficiente de traitement des cas et améliorer la collecte de données • Point central de coordination de l'aide internationale fournie aux réfugiés. Également source de présentation de réfugiés et de quasi-réfugiés • Se charger de l'évaluation médicale et du transport des réfugiés sélectionnés à l'étranger et donner à l'étranger des séances d'orientation sur le Canada • Présenter des réfugiés et des quasi-réfugiés, procurer des documents de voyage et trouver les membres de la famille manquants • Présenter des réfugiés et des quasi-réfugiés • Veiller à ce que les réfugiés admis au Canada y entrent dans les meilleures conditions • Gérer les missions à l'étranger ainsi que les fonds accordés par le Canada au HCR
Un soutien à l'adaptation, à l'établissement et à l'intégration des nouveaux arrivants dans la société canadienne	<ul style="list-style-type: none"> • Provinces, municipalités, groupes communautaires, FS • Patrimoine canadien 	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les nouveaux arrivants à s'adapter et à s'intégrer à la société canadienne • Favoriser la compréhension des valeurs de la citoyenneté canadienne

Suite à la page suivante

Partenaires dans la prestation de services et domaines de collaboration (suite)

Résultat clé	Partenaires (prestation de services)	Domaine de collaboration
Gestion de l'accès au Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Justice et Solliciteur général • MAECI, ministère de la Justice, Solliciteur général, Revenu Canada, Situation de la femme, organisations internationales et autres gouvernements • Ministère de la Justice • Revenu Canada • Gendarmerie royale du Canada, ministère de la Justice • Service canadien du renseignement de sécurité, Gendarmerie royale du Canada, forces policières provinciales et municipales • Revenu Canada, Gendarmerie royale du Canada et procureurs de la Couronne provinciaux • Santé Canada 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les plans d'action et les stratégies du Canada pour le programme concernant les criminels de guerre et renvoyer ceux qui ont participé à des crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité ou refuser de les admettre • Lutter contre le trafic transnational de personnes • Représenter CIC devant les tribunaux • Gérer l'accès au Canada dans les points d'entrée et au premier interrogatoire au point d'entrée • Aider au renvoi des personnes du Canada • Renvoyer ou refuser d'admettre toute personne non admissible au Canada et échanger de l'information et des connaissances sur le crime organisé, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité • Échanger de l'information et accroître la collaboration en ce qui a trait aux enquêtes et aux poursuites en matière de fraude dans le cadre du programme d'immigration des gens d'affaires • Renforcer le processus de surveillance médicale pour les arrivants ayant des maladies non évolutives ou non infectieuses

Partie III : Rendement du Ministère

La partie III³ expose les principales attentes et réalisations en matière de rendement par rapport aux engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999*⁴ et aux résultats clés prévus qui figurent à la p. 5 du présent document.

Les paragraphes qui suivent font ressortir les résultats pour l'ensemble du Ministère alors que les parties ultérieures présentent les résultats atteints pour chaque secteur d'activité. L'information sur le rendement est précédée de renseignements financiers généraux. Des encadrés mettent en valeur les faits importants qui se sont produits en 1998-1999. Les statistiques sur le rendement se fondent sur l'année civile 1998 à moins d'indications contraires.

Réalisations en matière de rendement pour l'ensemble du Ministère

Dépenses prévues ⁵	645 838 645 \$
<i>Total des autorisations⁶</i>	<i>734 322 387 \$</i>
Dépenses réelles 1998-1999	704 489 305 \$

Explication des écarts – Dépenses prévues par rapport au total des autorisations (88,5 millions de dollars) : comprenaient le budget supplémentaire des dépenses de 62,9 millions de dollars plus les redressements législatifs de 25,6 millions de dollars. Le budget supplémentaire des dépenses comprenait la stratégie de l'an 2000 (26 millions de dollars), les négociations collectives (17,1 millions de dollars), le report de fonds de 13 millions de dollars pour 1999-2000 au titre des subventions aux provinces, une hausse de la subvention pour l'Accord Canada-Québec en matière d'immigration (11,5 millions de dollars), le

report du budget de fonctionnement de 1997-1998 (11,2 millions de dollars), les crimes de guerre (6,4 millions de dollars après déduction du report de fonds) et la radiation de dettes (3,7 millions de dollars).

Total des autorisations par rapport aux dépenses réelles (29,8 millions de dollars) : comprend environ 18 millions de dollars en dépenses de fonctionnement (y compris le capital) et environ 12 millions en subventions et contributions. Les ressources non utilisées dans les dépenses de fonctionnement sont attribuables surtout à l'optimisation du report en 1999-2000 afin de faire en sorte que des ressources suffisantes soient disponibles pour l'A2K et les postes connexes. Les fonds non utilisés sont également attribuables à des retards dans la dotation, dans la réalisation de projets, ainsi que dans la non-utilisation de fonds affectés au programme fédéral de santé intérimaire à la suite de coûts plus faibles que prévus pour des soins médicaux. Les ressources non utilisées pour les subventions et les contributions tiennent principalement aux fluctuations dans les besoins et les services liés à l'arrivée de nouveaux immigrants.

³ Les adresses Internet indiquées dans le présent document permettent le renvoi à des renseignements supplémentaires qu'il n'est pas possible de fournir dans les limites du présent rapport.

⁴ <http://www.cic.gc.ca/french/pub/rpp98f/rpp-0f.html>

⁵ Les dépenses prévues sont le plan original établi au début de l'année, c'est-à-dire le Budget principal des dépenses de 1998-1999 plus les redressements importants.

⁶ Le total des autorisations correspond aux dépenses prévues plus les redressements approuvés par le Parlement dans le budget supplémentaire des dépenses afin de tenir compte des priorités changeantes et des événements imprévus (le total des autorisations peut comprendre les réaffectations internes entre les secteurs d'activité).

Résultat : Amélioration des politiques et de la conception du programme

Démonstré par :

- ☑ Réforme de la législation
- ☑ Renforcer les recherches et le développement des politiques et des programmes
- ☑ Diriger le projet Metropolis
- ☑ Base de données sur l'immigration

Réforme de la législation : législation et priorités futures

La priorité primordiale du Ministère au cours des deux dernières années a été la réforme de la législation. Celle-ci s'imposait pour que le Canada conserve son avantage concurrentiel en attirant le capital humain nécessaire; pour assurer la réunion des familles; pour maintenir les traditions humanitaires dont nous sommes fiers en protégeant les personnes dans le besoin; pour disposer de mécanismes plus efficaces afin d'assurer le respect de la loi, notamment afin de s'occuper de la résurgence du trafic des personnes, crime international de première importance. Pour réaliser l'objectif de la réforme de la législation, il était nécessaire de revoir le cadre législatif actuel ainsi que les principes de l'admission au Canada et de l'acquisition d'un statut légal dans notre pays. La phase d'approfondissement des politiques a consisté à élaborer une législation qui garantit à la fois notre ouverture sur le monde, le respect des normes canadiennes en matière de responsabilité sociale et la sécurité de notre société. La phase actuelle de la réforme de la législation a débuté le 6 janvier 1999 avec la publication d'un document de discussion intitulé *De solides assises pour le 21^e siècle*⁷ sur la modernisation de la législation et des politiques canadiennes en matière d'immigration. Suite à la publication de ce document, une vaste consultation a été lancée à l'échelle du pays auprès des différents intervenants. Pendant deux mois, une équipe

de cadres supérieurs du Ministère a parcouru le Canada pour consulter des associations d'avocats spécialistes de l'immigration, des organismes d'application de la loi et des agences de sécurité, des organisations ethnoculturelles, des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que divers autres intervenants. En outre, plus de 800 mémoires sur les projets de politique du gouvernement ont été soumis par le public. Les changements législatifs proposés permettront d'améliorer la responsabilité et la transparence, la réunion des familles, le processus de détermination du statut de réfugié, le rétablissement des réfugiés, le système de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires immigrants, l'admission des travailleurs temporaires étrangers qualifiés et des étudiants, les critères de la résidence permanente, la protection de la société canadienne, le système d'appel de l'immigration et les pouvoirs décisionnaires discrétionnaires.

Renforcer les recherches ainsi que le développement des politiques et des programmes

Les projets exposés dans le Plan d'examen de 1998-1999 de CIC examinaient l'efficacité et l'efficacité de la conception et de l'exécution du programme, en fonction de nos grands objectifs et des domaines où le Ministère a le plus de visibilité. En vue d'améliorer le rendement du Ministère, des recommandations ont été formulées pour perfectionner la mesure du rendement, mieux contrôler les recettes, accroître la productivité, réduire les arriérés et améliorer la qualité et l'uniformité de la prise de décision. La désignation de projets précis se fondait sur de vastes consultations auprès des gestionnaires de programme et sur l'évaluation du niveau de risque et d'exposition du Ministère. Les projets entrepris comprenaient un examen opérationnel du Centre de traitement des cas à Sydney, en Nouvelle-Écosse, un examen du processus de surveillance médicale et des vérifications des missions à Islamabad et à New Delhi.

⁷ http://www.cic.gc.ca/french/about/policy/lr/f_lr.html

Afin d'établir à la fois des mesures de rendement et des mécanismes fiables de responsabilité, CIC a élaboré des cadres d'évaluation pour ses principales composantes et initiatives du programme. En 1998-1999, des cadres d'évaluation ont été complétés pour la stratégie en matière de renvoi, la catégorie des demandeurs du statut de réfugiés sans pièces d'identité et l'orientation à l'étranger.

Un nouveau plan pluriannuel de recherche a été déposé en 1998-1999. Le rôle permanent du fédéral vis-à-vis des recherches et le budget connexe ont pour but de promouvoir et de faire faire des recherches qui intéressent à la fois les provinces et CIC dans le domaine de l'établissement et de l'intégration des immigrants. Ces recherches viendront compléter d'autres travaux effectués dans le cadre du plan de recherche ministériel et contribueront à une meilleure compréhension commune des processus d'intégration et des résultats pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. L'Initiative de la recherche sur les politiques (projet visant à accroître la capacité de la fonction publique fédérale en matière de politiques) a également approuvé une affectation de 6,4 millions de dollars pour les cinq prochaines années afin de financer une étude longitudinale des immigrants au Canada. CIC, ainsi que Statistique Canada, sera le principal responsable de cette étude sur le processus d'adaptation et d'intégration des immigrants au Canada.⁸

Récompenser l'excellence

Le projet Metropolis, forum international de recherche et de formulation de politiques concernant la migration et les villes, est toujours en cours, comme source unique de recherche innovatrice en matière de politique. Le projet étant en place depuis près de trois ans, on a déployé des efforts pour y accroître la participation des partenaires fédéraux et pour élaborer de nouvelles stratégies de diffusion. La Série de conversations Metropolis constitue l'une de ces stratégies; elle prévoit des rencontres de chercheurs et de décideurs des ministères participants pour discuter de problèmes qu'ils ont identifiés. Les discussions se tiennent continuellement, au moyen de conférences, de réunions ou de conversations virtuelles.⁹

À l'automne 1998, on a décerné une médaille d'or au projet Metropolis pour avoir établi des partenariats grâce à un investissement stratégique dans la gestion et les technologies de l'information. La médaille a été remise au « Sixième salut de l'industrie à l'excellence en gestion et technologies de l'information », organisé au cours de la plus grande foire informatique commerciale du gouvernement, l'Exposition sur la technologie dans l'administration gouvernementale. Cette médaille a été décernée en reconnaissance de la création d'un réseau intégré de sites Internet qui permet aux universitaires et aux décideurs de partager les résultats de recherche et l'information en matière de politique stratégique et d'encourager la recherche multidisciplinaire sur les effets de la diversité et de la migration internationale sur les centres urbains.

Base de données sur l'immigration

La Base de données sur l'immigration (BDIM), mise en application en août 1997, établit des liens entre les caractéristiques des immigrants à leur arrivée et l'information qu'ils fournissent par la suite dans leur déclaration du revenu, permettant de faire une étude longitudinale de la situation économique des immigrants et de leur mobilité. Pour la première fois, CIC est en mesure d'établir un lien direct entre la situation économique des immigrants et les forces du programme et de la politique d'immigration. Trois profils examinant l'importance du niveau de scolarité, des connaissances de la langue et de la catégorie d'admission des immigrants à leur arrivée par rapport à leur situation économique ultérieure ont été produits en 1998-1999. On a largement recouru à cette information pour élaborer de nouveaux

⁸ <http://www.policyresearch.schoolnet.ca/main-f.htm> et <http://policyresearch.schoolnet.ca/keydocs/prdg/prdg/cs3-f.thm>

⁹ <http://www.canada.metropolis.net>

critères de sélection. En 1998-1999, la base de données a permis en outre de produire et de publier des rapports concernant l'intégration des réfugiés au marché du travail et les critères de sélection s'appliquant aux travailleurs qualifiés. Un consortium dirigé par CIC, dont font partie Industrie Canada, DRHC, Patrimoine canadien et la plupart des gouvernements provinciaux, finance la BDIM, laquelle est maintenue par Statistique Canada.

Résultat : Prestation de programme plus efficace

Démonstré par :

- l'amélioration des services aux clients en accroissant l'efficacité des télécentres;
- le projet de gestion des deniers publics;
- l'établissement et la publication de normes pour les services aux clients.

Amélioration des services aux clients en accroissant l'efficacité des télécentres

Les trois télécentres régionaux (à Vancouver, à Toronto et à Montréal) simplifient le processus de traitement des demandes et favorisent une plus grande coopération entre les ministères. Les télécentres ont reçu plus de quatre millions d'appels de clients à la recherche de renseignements sur le programme ou d'information spécifique à leur demande. Au cours du dernier exercice, les télécentres ont offert un service rentable et ont atteint leur objectif, soit de répondre à 80 % des appels. On a également déployé des efforts pour stabiliser davantage les opérations ministérielles et améliorer la qualité des réponses en appliquant une nouvelle technologie qui permet aussi bien de contrôler les appels que d'établir l'horaire des préposés.¹⁰

¹⁰ <http://www.cic.gc.ca/french/info/call.html>

¹¹ <http://www.cic.gc.ca/french/coming/ehpm1.html>

Projet de gestion des deniers publics

CIC a mis en oeuvre un système de gestion des deniers publics (GDP) dans ses trois centres de traitement des demandes (Sydney, Mississauga et Vegreville). Au cours de l'année dernière, CIC a travaillé en collaboration avec la Banque Nationale du Canada dans le but de permettre le paiement des droits exigibles dans la plupart des institutions financières du pays, plutôt que dans des institutions financières désignées, facilitant ainsi les paiements. Le système de GDP est un système de gestion des droits exigibles entièrement intégré. Le processus est simplifié du fait que les clients peuvent payer directement les droits exigés pour l'immigration et la citoyenneté. Par conséquent, le personnel du Ministère n'a plus à recevoir, compter, déposer ou faire concorder les droits exigés acquittés quotidiennement.¹¹

Établissement et publication de normes pour les services aux clients

En 1998-1999, le Ministère a réalisé des progrès considérables à l'égard de son projet lié aux services à la clientèle. L'objectif est de développer et de mettre en application un système efficace et efficient pour les clients, les employés et les gestionnaires, dans le but d'améliorer l'ensemble des services pour la clientèle de CIC. Dans le cadre de cette stratégie, CIC instaurera des mécanismes permettant le suivi des services à la clientèle et la rétroaction.

Résultat : Meilleures relations avec les partenaires de CIC

Démonstré par :

- la conclusion de nouvelles ententes fédérales-provinciales-territoriales;
- le resserrement des relations avec les partenaires fédéraux.

Conclusion de nouvelles ententes fédérales-provinciales-territoriales

CIC a renforcé la coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour ce qui est de questions touchant l'immigration et les réfugiés, dans le but de faciliter la planification, l'établissement de priorités en vue de la prise de mesures conjointes et de partager de l'information et des résultats de recherche concernant les effets et le rendement des programmes. Dans la plupart des cas, la consultation est facilitée par des ententes bilatérales ou des forums multilatéraux permanents. En 1998-1999, le Ministère a maintenu un niveau élevé de coopération avec le Québec, grâce aux dispositions sur la consultation prévues à l'Accord Canada-Québec. On a poursuivi les négociations d'ententes de coopération avec d'autres provinces qui avaient manifesté de l'intérêt à cet égard. Cela s'inscrit dans la foulée des progrès importants réalisés par la signature d'une entente-cadre avec la Colombie-Britannique¹² et d'ententes sur les candidats d'une province et les services d'établissement conclues avec le Manitoba.¹³ Une autre entente sur les candidats d'une province a été signée avec le Nouveau-Brunswick.¹⁴ Les ententes sur les candidats d'une province permettent aux provinces concernées de recruter plus activement des immigrants et de désigner des personnes susceptibles de répondre aux besoins du marché du travail provincial, accroissant ainsi les bienfaits de l'immigration. (Voir l'annexe 2)

Resserrement des relations avec les partenaires fédéraux

CIC a raffermi ses relations de travail avec le ministère de la Justice, grâce à des travaux de collaboration concernant les criminels de guerre,¹⁵ avec le Solliciteur général et la GRC par rapport à la sécurité publique, et avec Revenu Canada, concernant des questions de blanchiment de fonds. Santé Canada et CIC coopèrent continuellement dans le but d'améliorer les procédures de vérification des antécédents médicaux mises en place pour protéger la santé publique. CIC a également poursuivi ses travaux visant à préciser les critères de non-admissibilité pour des raisons

d'ordre médical, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, de façon à éviter d'entraîner une charge excessive sur les services sociaux et de santé. En outre, CIC a appuyé le MAECI dans sa publicité des établissements d'enseignement canadiens à l'étranger en autorisant le traitement accéléré des demandes d'étudiants étrangers. Enfin, tout au long de l'exercice, CIC a coopéré avec DRHC en rapport avec la question de l'accès aux métiers et aux professions. (Voir le tableau 2)

Rendement par secteur d'activité

Maximiser les avantages des migrations internationales

Dépenses prévues	81 723 000 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>111 406 000 \$</i>
Dépenses réelles 1998-1999	108 718 315 \$

Explication des écarts – Écart entre les Dépenses prévues et le Total des autorisations (29,7 millions de dollars) : le Total des autorisations comprend les Dépenses prévues, auxquelles s'ajoutent 5,7 millions de dollars de ressources additionnelles pour le règlement des conventions collectives et 23,9 millions de dollars réaffectés à l'interne parmi les différents secteurs d'activité.

Écart entre le Total des autorisations et les Dépenses réelles (2,7 millions de dollars) : les 2,7 millions de dollars non utilisés au chapitre des ressources de fonctionnement sont liés aux délais de dotation et aux retards dans la réalisation de projets, de même qu'à la maximisation des fonds reportés à l'exercice 1999-2000.

Ce secteur d'activité subit l'influence d'un certain nombre de facteurs extérieurs, notamment le changement des tendances de la migration internationale, une clientèle de plus en plus exigeante et contestataire, de même que des changements au sein de l'économie internationale et nationale. Plus

¹² <http://www.cic.gc.ca/french/press/98/9826-pre.html>

¹³ <http://www.cic.gc.ca/french/press/98/9835-pre.html>

¹⁴ <http://www.cic.gc.ca/french/press/99/9914-pre.html>

¹⁵ <http://www.cic.gc.ca/french/pub/war-f.html>

particulièrement, la crise monétaire en Asie peut avoir eu des répercussions sur le programme de sélection en 1998-1999 et avoir entraîné une baisse du nombre d'admissions dans plusieurs catégories.

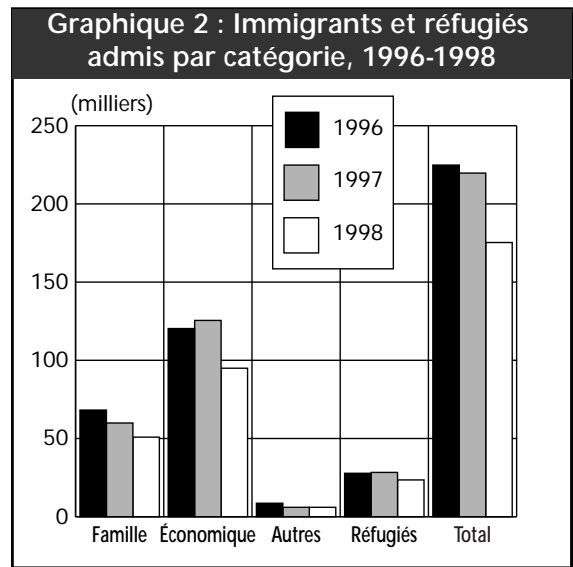
Résultat clé : Avantages économiques et sociaux maximums des mouvements internationaux de personnes

Démonstré par :

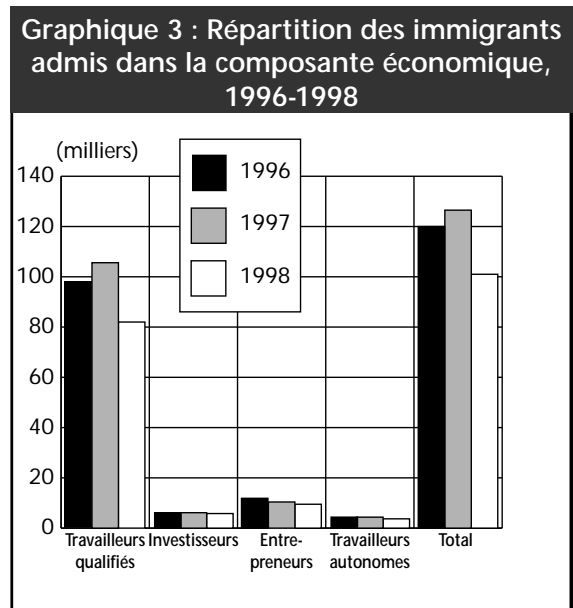
- l'atteinte des niveaux d'immigration établis;
- la réunion des immigrants de la catégorie de la famille avec des répondants au Canada;
- la sélection de gens d'affaires immigrants, notamment d'investisseurs;
- la sélection d'immigrants capables de s'intégrer au marché du travail canadien;
- l'admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada accroît la demande de biens et de services;
- l'admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada permet de combler les pénuries du marché du travail national et de transférer des compétences professionnelles en demande aux travailleurs canadiens.

Atteinte des niveaux d'immigration établis

En 1998, un nombre total de 174 011 immigrants ont été admis, soit 87 % du niveau inférieur de la fourchette de 200 000 à 225 000 prévue dans le Plan d'immigration de 1998.¹⁶ Dans la catégorie de la famille, on a compté 50 867 admissions, ce qui représente 95 % du niveau inférieur de la fourchette prévue de 53 500 à 58 300, tandis que dans la composante économique, 94 941 personnes ont été admises, soit 82 % du niveau inférieur de la fourchette établie de 115 900 à 127 900.



Les niveaux prévus ont été atteints dans trois catégories : le nombre de conjoints, de fiancés et d'enfants admis, 36 667, représente 104 % du niveau inférieur de la fourchette établie (35 200 à 38 300); les 7 430 réfugiés parrainés par le gouvernement qui ont été admis représentent 102 % du nombre prévu de 7 300; et le nombre de personnes à charge à l'étranger admis, soit 2 961, représente 148 % du niveau inférieur de la fourchette prévue de 2 000 à 3 000 personnes.



¹⁶ <http://www.cic.gc.ca/french/pub/anrep98f.html>

La baisse du nombre d'admissions en 1998 peut être attribuée à un nombre de facteurs qui sont apparus d'abord vers la fin de 1997. Par exemple :

- Les pays sources ont changé. Depuis 1997, Hong Kong est passé du premier au dixième rang parmi les pays sources de tous les immigrants. (La rétrocession de Hong Kong à la Chine en 1997 a entraîné une hausse constante des niveaux d'immigration durant les années 1990, mais nous constatons aujourd'hui une stabilisation de cette tendance dans tous les groupes de la composante économique.) La Chine se place maintenant au premier rang parmi les pays sources d'immigrants.
- Le rapport « personnes-demande »¹⁷ a baissé de 2,16 en 1997 à 2,07 en 1998.
- La mise en application de la Classification nationale des professions (CNP)¹⁸ en 1997 a eu pour effet de réduire le nombre de demandeurs peu qualifiés qui auraient été admissibles auparavant dans la catégorie des travailleurs qualifiés.
- Un nombre important de visas d'immigrant inutilisés et d'arrivées différées, en plus d'une baisse du taux d'acceptation de demandes de travailleurs qualifiés.

Il ne faut pas croire que les niveaux n'ont pas été atteints par suite de l'influence de facteurs externes seulement; il faut également tenir compte du nombre croissant de priorités opposées du programme, notamment :

- un nombre accru de demandes de visa de visiteur et d'autorisation d'emploi, respectivement de 4 % et de 6 % supérieur à 1997;
- une plus grande priorité accordée au traitement des demandes d'étudiants étrangers;
- l'engagement d'accélérer le traitement des demandes de conjoints;

- les attentes accrues des provinces, comme le reflète le nombre accru d'ententes sur les candidats d'une province;
- une variété de projets spéciaux, dont le projet pilote des travailleurs dans le domaine du logiciel et le projet pilote sur la délivrance d'autorisations d'emploi aux conjoints, qui sont présentés à la page XX.

Ces facteurs ont intensifié la pression exercée sur la capacité d'exécution du programme à l'étranger. On a dû réaffecter des ressources en raison de la hausse du volume des activités indispensables, comme le traitement du nombre accru de demandes de non-immigrants, au détriment d'activités qui auraient permis d'atteindre les niveaux prévus. Étant donné l'augmentation du volume des activités et la diminution des ressources par suite de l'Examen des programmes, la base de ressources du programme ne permet plus la souplesse nécessaire pour répondre facilement à la hausse des demandes.

Réunion des immigrants de la catégorie de la famille avec des répondants au Canada

- Fourchette prévue pour la réunion des familles
- Réduction du délai de traitement des demandes de conjoints et d'enfants à charge qui accompagnent le demandeur principal
- Élaboration de stratégies dans le but de réduire l'incidence et les coûts de la rupture de l'engagement de parrainage

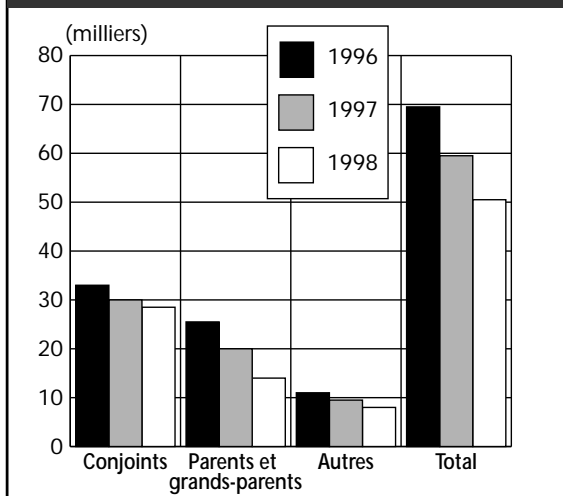
En 1998, CIC a réuni 50 867 membres de familles avec leurs répondants au Canada, ce qui représente 95 % du niveau inférieur de la fourchette de 53 500 à 58 300 prévue pour cette catégorie. Le Ministère continue à traiter le plus rapidement possible les demandes de conjoints et d'enfants à charge qui

¹⁷ Il s'agit du nombre total de personnes compris dans une demande, c.-à-d. le demandeur principal en plus des personnes à sa charge. Le rapport entre le nombre de personnes et le nombre de demandes sert à convertir le nombre de demandes en nombre de personnes.

¹⁸ <http://www.eoa-hrdc.com/3519/docs/rmnoc.stm>

accompagnent le demandeur principal. Par exemple à Beijing,¹⁹ où le volume s'est accru dans toutes les catégories, CIC a ajouté du personnel, aussi bien des agents canadiens que des employés recrutés sur place. Le délai de traitement des demandes de conjoints et d'enfants correspond maintenant aux normes établies à l'échelle internationale, c'est-à-dire six mois de la date de réception de la demande. Le bureau de New Delhi, qui reçoit plus de demandes de conjoints que tout autre bureau à l'étranger, a réussi à compléter le traitement de 80 % de ses dossiers en sept mois.

Graphique 4 : Répartition des personnes admises dans la catégorie de la famille, 1996-1998



De façon à réduire l'incidence et les coûts de la rupture de l'engagement de parrainage, CIC a achevé en mai 1999 le développement d'un système informatisé qui permet de partager avec les provinces des renseignements sur la rupture des engagements de parrainage. Grâce à cette interface, le Centre de traitement des demandes de Mississauga pourra échanger des renseignements sur les cas de rupture de l'engagement de parrainage avec les autorités provinciales de l'aide sociale. En outre, CIC

sera plus explicite dès le début du traitement des demandes de la catégorie de la famille et modifiera les trousseaux de parrainage nationales pour renforcer les messages à l'intention des répondants. Les trousseaux de demande décriront clairement les obligations du répondant envers l'immigrant, de même qu'envers le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, réduisant éventuellement le nombre de cas de rupture de l'engagement de parrainage.

Sélection de gens d'affaires immigrants, notamment d'investisseurs

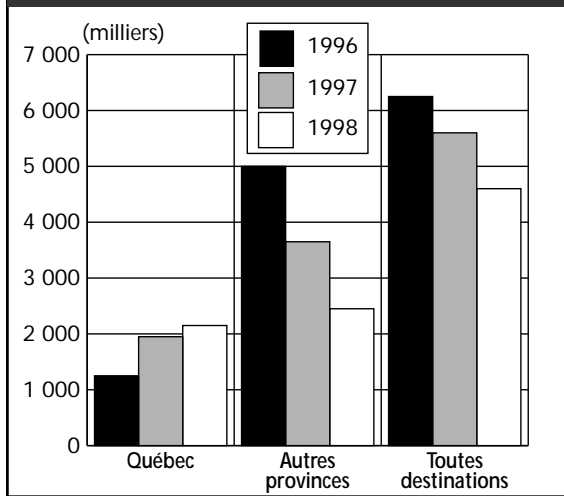
- Programme d'immigration des investisseurs
- Création des centres d'immigration pour gens d'affaires

Depuis sa création, le programme d'immigration des investisseurs a généré plus de 4 milliards de dollars en investissements au Canada. Le programme a récemment été remanié après une longue consultation des provinces et un nouveau programme est entré en vigueur le 1er avril 1999. L'administration en est simplifiée et les possibilités d'abus sont réduites; le nouveau programme comporte également de plus grands avantages pour les provinces et les Canadiens. Il exige un investissement de 400 000 \$ de demandeurs dont l'avoir net doit s'élever à 800 000 \$. Dans le cadre de ce nouveau programme, CIC recevra les investissements des immigrants et les répartira entre les fonds provinciaux participants. Les capitaux pourront être réinvestis pendant cinq ans, selon les priorités économiques des provinces, sans porter d'intérêts et avec moins de restrictions qu'auparavant du gouvernement fédéral.²⁰

¹⁹ <http://www.canada.org.hk>

²⁰ <http://www.cic.gc.ca/french/press/99/9916-pre.html> et <http://www.cic.gc.ca/french/immigr/iip-update-f.html>

Graphique 5 : Investisseurs immigrants selon la destination, 1996-1998



Aux termes de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration, la province est autorisée à administrer son propre programme d'immigration des investisseurs. En 1998, 2 106 investisseurs et les personnes à leur charge avaient le Québec comme destination, ce qui représente une hausse de 10 % par rapport à l'année précédente. La même année, 2 429 investisseurs et les personnes à leur charge prévoient s'installer dans d'autres provinces, soit une baisse de 34 % par rapport à 1997. Cette diminution peut être attribuée à l'incertitude engendrée par le remaniement du programme d'immigration des investisseurs et à l'instabilité de la situation économique. Le ralentissement économique en Asie, à l'automne 1997, a particulièrement influé sur la valeur et la liquidité des avoirs financiers des gens d'affaires immigrants éventuels (investisseurs, entrepreneurs et travailleurs autonomes). Au début de 1999, l'annonce de la publication finale du règlement concernant le nouveau programme d'immigration des investisseurs a suscité une hausse, durant le premier trimestre, des demandes d'investisseurs qui voulaient présenter leur demande avant l'entrée en vigueur du nouveau programme le 1^{er} avril 1999. CIC continue de travailler étroitement avec les provinces dans le but de promouvoir l'immigration des gens d'affaires dans des marchés clés et d'explorer de nouvelles sources de gens d'affaires qualifiés.

Le 19 mai 1998, la Colombie-Britannique et le Canada ont signé une entente en matière d'immigration. Aux termes de cette entente, CIC conservera son rôle relatif à l'établissement des niveaux d'immigration nationaux et aux décisions finales par rapport à la sélection, tandis que la Colombie-Britannique participera davantage à l'élaboration de la politique dans le cadre d'un processus officiel. Les avantages de cette entente sont illustrés notamment par le projet pilote sur l'immigration des gens d'affaires de la Colombie-Britannique. Lancé par CIC et la province le 15 janvier 1999, le projet de deux ans vise à attirer dans la province des gens d'affaires immigrants mieux informés. Ainsi, les gens d'affaires intéressés sont invités à faire des visites de prospection en Colombie-Britannique et à assister à des séminaires sur l'immigration et l'investissement, offerts par le Bureau d'immigration des gens d'affaires de la Colombie-Britannique.²¹

Le 1^{er} juin 1998, neuf bureaux des visas à l'étranger ont été désignés comme centres d'immigration pour gens d'affaires. Toutes les demandes de gens d'affaires immigrants doivent maintenant être présentées à l'un de ces centres (Beijing, Bonn, Buffalo, Damas, Hong Kong, Londres, Paris, Séoul et Singapour). De façon à mieux répondre aux besoins particuliers des demandeurs, ces centres peuvent choisir de transmettre certaines demandes à Buenos Aires, Moscou, New York ou Seattle. De cette manière, la plupart des clients seront favorisés; de fait, ces centres, en raison de leur situation stratégique, répondent à plus de 80 % des clients gens d'affaires. Les Canadiens également seront favorisés du fait qu'il sera plus facile de déceler et d'empêcher les activités frauduleuses, grâce aux économies d'échelle et à la valeur ajoutée de l'expertise acquise par les agents travaillant dans ces centres.

²¹ <http://www.ei.gov.bc.ca/immigration> et http://www.cic.gc.ca/french/press/vis02e/agree_f.html

Sélection d'immigrants capables de s'intégrer au marché du travail canadien

- Système de sélection des immigrants de la composante économique
- Travailleurs étrangers qualifiés

En 1998-1999, CIC a réalisé des progrès considérables dans la conception d'un nouveau système de sélection des travailleurs qualifiés. Le document public intitulé *De solides assises pour le 21^e siècle*,²² publié le 6 janvier 1999, décrivait le cadre du nouveau système de sélection des travailleurs qualifiés immigrants, lequel mettra l'accent sur les compétences adaptables et transférables nécessaires pour réussir dans une économie axée sur les connaissances. Par suite de longues recherches et consultations relativement aux facteurs susceptibles de permettre à un immigrant de s'établir avec succès, CIC a recommandé que le nouveau système de sélection mette l'accent sur le niveau d'études, la connaissance de l'une ou l'autre des langues officielles et l'expérience, tout en continuant de tenir compte de la capacité d'adaptation, de l'âge et de la présence de parents au Canada. On continue à raffiner le nouveau modèle de sélection et à en discuter avec les intervenants clés; le nouveau modèle fait partie des propositions de modifications à la législation présentées dans le document du 6 janvier.

Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada accroît la demande de biens et de services

- Visiteurs au Canada
- Traitement prioritaire des demandes d'étudiants étrangers
- Projet pilote sur l'examen médical des étudiants

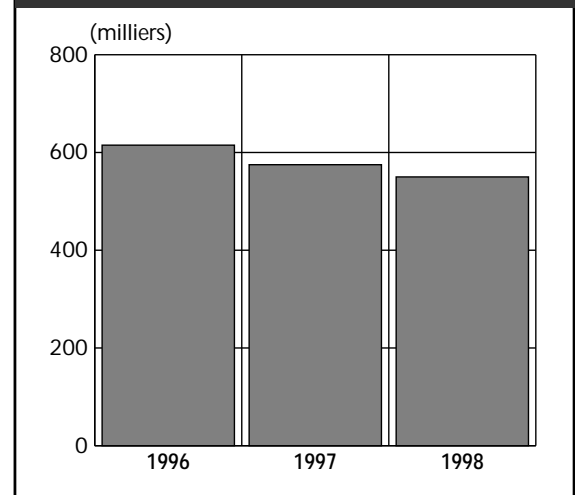
²² http://www.cic.gc.ca/french/about/policy/lr/f_lr.html

²³ <http://www.cic.gc.ca/french/visit/index.html>

²⁴ http://www.cic.gc.ca/french/visit/fact_f.html et <http://www.cic.gc.ca/french/visit/index-study.html>

En 1998, CIC a délivré 541 743 visas de visiteur, stimulant la demande de biens et de services et générant ainsi des bienfaits économiques pour le Canada. Le volume élevé de visiteurs est attribuable au taux de change intéressant pour certains touristes étrangers, aux stratégies de promotion du tourisme et à une plus grande coopération internationale.²³

Graphique 6 : Visas de visiteur délivrés, 1996-1998

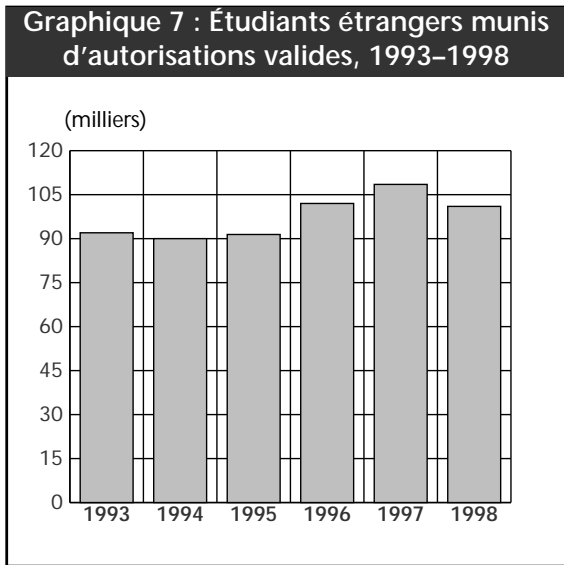


Traitement prioritaire des demandes d'étudiants étrangers

Le traitement efficace, cohérent et transparent des demandes d'étudiants demeure une des priorités ministérielles de CIC, vu l'importance de la présence d'étudiants étrangers pour les universités et le monde des affaires, de même que pour l'économie canadienne. Si nous voulons être concurrentiels sur le marché mondial, les délais de traitement doivent être raccourcis. Le nombre de demandes traitées le même jour est passé de 20 % en 1997 à 24 % en 1998, tandis que le nombre de demandes traitées en un mois ou moins est passé de 70 % en 1997 à 77 % en 1998. En outre, des mesures ont été prises pour accélérer les procédures médicales dans quatre bureaux clés à l'étranger (Taipei, Séoul, Bangkok et Mexico). Par suite de l'élargissement à l'Amérique latine du Réseau de centres d'information sur l'enseignement au Canada durant la visite d'Équipe Canada en janvier 1998, un autre projet pilote sur l'examen médical des étudiants a été mis en œuvre dans les missions de CIC à Buenos Aires, Sao Paulo et Bogota le 30 mars 1999.²⁴

CIC examine avec les provinces la possibilité de dispenser de l'exigence de l'autorisation d'études les étudiants qui suivent des cours de niveau postsecondaire de moins de six mois dans des établissements publics ou privés. De plus, CIC étudie les incidences qu'aurait sur le marché du travail le fait d'autoriser les étudiants étrangers inscrits dans des établissements privés à travailler durant leurs études, de même que pour une période déterminée à la fin de leurs études, comme c'est le cas actuellement pour les étudiants fréquentant des établissements publics.

En 1998, plus de 101 000 étudiants étrangers munis d'autorisations d'études en cours de validité étaient inscrits dans des établissements canadiens, à tous les niveaux. Le graphique ne tient pas compte des étudiants inscrits à des cours de langue seconde, en anglais ou en français, étant donné qu'ils ne sont pas tenus d'obtenir une autorisation d'études.

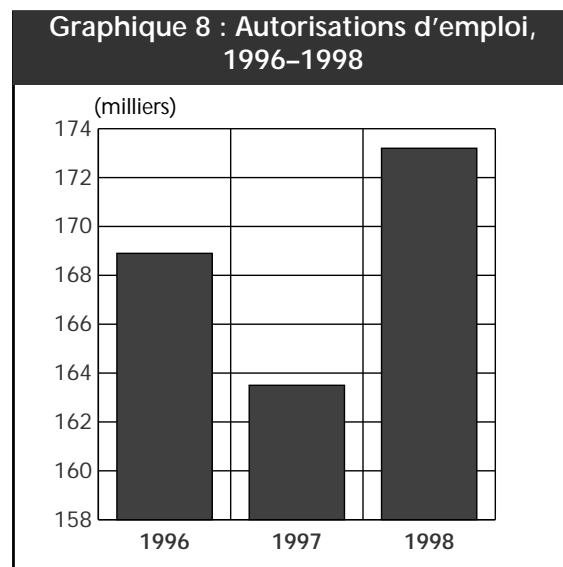


Admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada permet de combler les pénuries du marché du travail national et de transférer des compétences professionnelles en demande aux travailleurs canadiens

Programme concernant les travailleurs étrangers temporaires

En décembre 1998, suivant la première année de mise en œuvre réussie du projet pilote sur les professionnels du domaine du logiciel (et durant laquelle environ 950 travailleurs du domaine du logiciel sont venus au Canada), CIC, Industrie Canada et DRHC ont annoncé que le gouvernement fédéral continuerait d'accélérer le traitement des demandes d'admission de travailleurs dans le domaine du développement de logiciels jusqu'à ce que le remaniement exhaustif du programme concernant les travailleurs étrangers temporaires soit terminé. Le nouveau programme concernant les travailleurs étrangers temporaires vise à établir un

équilibre entre la nécessité de traiter efficacement les demandes de travailleurs étrangers hautement qualifiés et le besoin de protéger les intérêts des travailleurs et des chercheurs d'emploi canadiens.²⁵



En 1998, CIC a délivré 173 025 autorisations d'emploi temporaires, comparativement à 163 905 en 1997. Cette hausse reflète l'insistance accrue sur le recrutement de travailleurs étrangers temporaires, plus particulièrement dans le domaine du développement de logiciels. Cela favorisera non seulement l'ensemble de l'économie canadienne, mais également les employeurs canadiens.²⁶

Le 30 septembre 1998, les ministres de CIC, de Développement des ressources humaines Canada et d'Industrie Canada ont annoncé un projet pilote qui donnerait au Canada un avantage concurrentiel dans le but d'attirer des travailleurs étrangers hautement qualifiés pour des affectations temporaires. Ce projet pilote autorisait les conjoints accompagnant les travailleurs étrangers temporaires venant au Canada pour y occuper des emplois hautement spécialisés désignés dans des secteurs d'expansion clés à travailler sans être assujettis à la validation de l'offre d'emploi de DRHC. Une évaluation récente du projet

²⁵ <http://www.cic.gc.ca/french/press/98/9869-pre.html> et <http://www.cic.gc.ca/french/visit/software/index.html>
²⁶ <http://www.cic.gc.ca/french/coming/ework.html>

pilote révèle que les employeurs estiment que cette initiative rend le Canada plus attrayant pour ces travailleurs et qu'elle leur confère un avantage concurrentiel.²⁷

Autres développements

- Traitement au Canada de demandes d'immigration accueillies pour des raisons d'ordre humanitaire
- Élaboration d'une stratégie concernant les consultants en immigration

Le 8 mars 1999, CIC a mis en application de nouvelles directives administratives sur le traitement des demandes de résidence permanente. Le but principal de cette initiative est de réaffirmer la nécessité de prendre en compte les considérations d'ordre humanitaire de manière uniforme et transparente dans tous les bureaux de CIC.

Les consultations des intervenants et des provinces se sont poursuivies relativement à la proposition d'établir un organisme d'autoréglementation pour les consultants en immigration, dans le but de protéger le public contre les consultants qui abusent de leur position. CIC envisage également de renforcer la législation et le règlement pour soutenir ces efforts, tout en garantissant que les clients de CIC qui le désirent peuvent avoir accès à un représentant de leur choix lorsqu'ils font affaire avec le Ministère.

Maintenir la tradition humanitaire du Canada

Dépenses prévues 81 317 000 \$

Total des autorisations 82 834 659 \$

Dépenses réelles 1998-1999 73 489 908 \$

Explication de l'écart – Total des autorisations par rapport aux Dépenses réelles (9,4 millions de dollars) : Des ressources de fonctionnement totalisant 4,1 millions de dollars n'ont pas été utilisées en raison des coûts moins élevés des réclamations au titre de

frais médicaux, de l'ordre de 2,5 millions de dollars, dans le cadre du programme fédéral de santé intérimaire, et d'une somme de 1,6 million de dollars attribuable aux délais de dotation, aux retards dans la réalisation de projets, de même qu'à la maximisation des fonds reportés à l'exercice 1999-2000. En outre, des ressources sous forme de contribution totalisant 5,3 millions de dollars n'ont pas été utilisées dans le cadre du programme d'aide au rétablissement (PAR) en raison des fluctuations des besoins et des services liés au mouvement de nouveaux arrivants.

Les opérations de ce secteur d'activité sont influencées par des événements critiques au niveau international et les demandes d'aide, de même que par les mouvements mondiaux de personnes déplacées et les obligations découlant d'accords internationaux. Dans ce contexte, la Direction générale des réfugiés doit négocier des ententes, mettre en place des programmes et des services pour venir en aide aux personnes dans le besoin et participer à de nombreux forums internationaux.

Résultat clé : Protection des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de rétablissement

Démonstré par :

- l'atteinte de l'objectif concernant les réfugiés pris en charge par le gouvernement;
- l'atteinte de l'objectif concernant les réfugiés parrainés par le secteur privé;
- l'amélioration de l'exécution du programme des réfugiés;
- l'accroissement de l'influence du Canada sur les initiatives internationales visant la protection des réfugiés;
- l'établissement de relations de travail efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugiés et CIC.

²⁷ <http://www.cic.gc.ca/french/press/98/9853-pre.html>

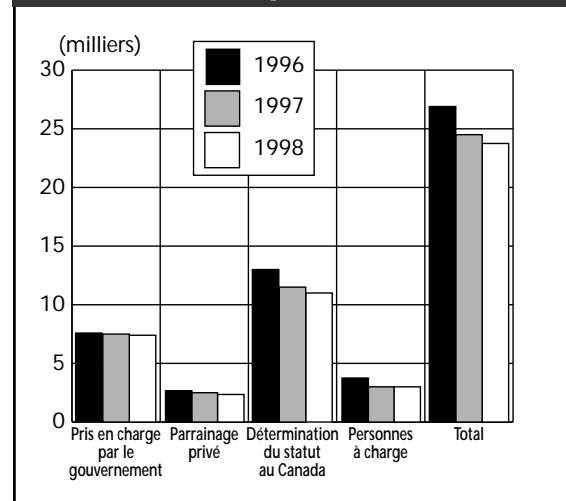
Atteinte de l'objectif concernant les réfugiés pris en charge par le gouvernement ou parrainés par le secteur privé

- Objectifs concernant les réfugiés pris en charge par le gouvernement
- Objectifs concernant les réfugiés parrainés par le secteur privé

L'objectif fixé en 1998 pour les réfugiés pris en charge par le gouvernement était de 7 300 personnes, et pour les réfugiés parrainés par le secteur privé, de 2 800 à 4 000 personnes. Le Ministère a légèrement dépassé l'objectif établi pour les réfugiés pris en charge par le gouvernement (7 430 admissions comparativement aux 7 300 prévues), mais n'a pas réussi à atteindre l'objectif établi pour les réfugiés parrainés par le secteur privé, n'accueillant que 2 219 personnes, soit 79 % du niveau inférieur de la fourchette, qui était fixé à 2 800. Cela est attribuable à divers facteurs, notamment le taux élevé de refus et les longs délais de traitement. Le taux de refus élevé est attribuable en partie au fait que certains réfugiés faisant l'objet de parrainage privé ne satisfaisaient pas aux critères d'admissibilité. Dans bien des cas, les individus parrainés étaient des membres de la famille, plutôt que des réfugiés ou des quasi-réfugiés. Dans le but de réduire le taux de refus, CIC s'efforce actuellement de mieux informer les groupes et les répondants au sujet du programme. À l'heure actuelle, le délai moyen de traitement des demandes de réfugiés faisant l'objet de parrainage privé est de 23 mois, comparativement à 18 mois l'an dernier. Les répondants du secteur privé fournissent souvent au bureau des visas une information insuffisante sur les réfugiés visés, tandis que les formulaires doivent être remis à la personne parrainée, qui les remplit et les retourne. Au contraire, le traitement des demandes de réfugiés pris en charge par le gouvernement ne prend que 12 mois, étant donné que le cas comporte toute la documentation nécessaire, laquelle est habituellement fournie par le HCR ou un ONG international qui recommande le réfugié en question. De façon à régler le problème du délai de traitement, les bureaux des visas ont recours à des affectations temporaires pour

éliminer l'arriéré. De plus, CIC examine actuellement des moyens d'obtenir de la documentation plus complète des répondants.²⁸

Graphique 9 : Total des réfugiés ayant obtenu le droit d'établissement selon la catégorie, 1996-1998



Négociation d'ententes de parrainage entre le gouvernement du Canada et des organisations privées aux fins de réétablissement de réfugiés au Canada

- Mise en application du programme d'aide au réétablissement
- Modèle de réétablissement des réfugiés
- Élaboration d'un cadre d'évaluation s'appliquant aux catégories d'immigrants précisées pour des motifs d'ordre humanitaire
- Sensibilisation du public et promotion des programmes de parrainage

Le programme d'aide au réétablissement (PAR) est entré en vigueur le 1^{er} avril 1998. Le programme garantit la prestation de services de transition par des partenaires de CIC, lesquels administrent le soutien du revenu et les services essentiels immédiats fournis à certains réfugiés et à des membres de groupes réinstallés de l'étranger qui ont besoin d'aide humanitaire.

²⁸ <http://www.cic.gc.ca/french/refugee/index.html>

CIC a décidé d'élaborer le modèle de rétablissement des réfugiés pour que le programme des réfugiés et de rétablissement pour des raisons d'ordre humanitaire soit mieux adapté aux besoins des réfugiés et pour optimiser l'efficacité et l'efficience du programme. Le modèle permet de régler certains problèmes comme le manque d'uniformité dans l'application des critères d'admissibilité, la protection des plus vulnérables, la protection de la cellule familiale et les relations avec les partenaires. Le document *De solides assises pour le 21^e siècle*²⁹ proposait des solutions à certains de ces problèmes. Ainsi, on a récemment créé un site Web pour encourager l'échange régulier d'information entre l'AC, les Régions, les missions à l'étranger et les organismes non gouvernementaux. Un meilleur programme de formation à l'intention des agents des visas concernant le rétablissement des réfugiés est en voie de finalisation et on accorde plus de souplesse dans l'évaluation de la capacité de s'établir au Canada.

En 1998-1999, CIC a établi un cadre d'évaluation s'appliquant aux nouvelles catégories d'immigrants précisées pour des motifs d'ordre humanitaire (personnes de pays d'asile et personnes de pays source) pour garantir que les objectifs du programme seraient atteints. Une évaluation préliminaire de ces catégories, fondée sur ce cadre, a révélé que le degré de souplesse souhaité à l'intérieur de ces catégories n'existe pas encore, même si le nombre d'individus choisis demeure toujours élevé. On entreprendra d'autres travaux à ce chapitre dans le cadre de l'application du modèle de rétablissement des réfugiés.

De concert avec des organismes non gouvernementaux, CIC a participé à la préparation de modules de formation et d'autres produits devant servir à informer le public sur le programme de parrainage privé, les obligations des répondants, les besoins des réfugiés et les services auxquels ils ont accès. En favorisant le parrainage privé, CIC incite un plus grand nombre d'individus et de

groupes à participer au rétablissement des réfugiés et des quasi-réfugiés à l'étranger.

Influence du Canada sur les initiatives internationales visant la protection des réfugiés

☑ Influence plus grande sur les initiatives internationales

En participant à des discussions bilatérales et multilatérales sur les questions touchant les réfugiés, CIC est en train de devenir un joueur important dans l'établissement de la politique et des pratiques internationales en matière de protection des réfugiés. En outre, CIC respecte rigoureusement une série d'engagements internationaux; ainsi, le Ministère a participé au groupe de travail intergouvernemental dont les assises sont à Genève et a présidé l'année dernière la Conférence régionale sur les migrations (dans le cadre du processus de Puebla) qui a rassemblé les dix pays de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale dans le but d'appliquer une approche multilatérale à la solution de problèmes communs liés aux migrations internationales.³⁰ En outre, grâce à un dialogue constant et à des mesures spéciales prises afin d'appuyer le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), CIC aide à prévoir les situations qui susciteront des mouvements de réfugiés et à réagir de manière rapide et décisive.

Relations de travail efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC

☑ Collaboration de CIC et de la CISR dans le but d'élaborer des stratégies permettant d'accroître l'efficience du processus de détermination du statut de réfugié

Pour donner suite à des recommandations formulées dans le rapport du vérificateur général du Canada (décembre 1997), sur la détermination du statut de réfugié, et dans le rapport du Comité permanent des comptes

²⁹ http://www.cic.gc.ca/french/about/policy/lr/f_lr.html

³⁰ <http://www.cic.gc.ca/french/press/98/9813-pre.html>

publics (mai 1998), sur le traitement des réfugiés, CIC et la CISR³¹ ont collaboré étroitement à l'élaboration de stratégies destinées à accroître l'efficacité du traitement des revendications, en adoptant une approche axée sur la gestion de portefeuille. C'est ainsi que, au cours de l'année écoulée, une entente a été conclue sur l'information fournie par les demandeurs du statut de réfugié. Cette entente garantit que des données uniformes sont recueillies aux points d'entrée et que ces données sont consignées de manière à aider, d'une part, les agents d'immigration à prendre des décisions en matière de recevabilité et d'admissibilité et, d'autre part, la CISR à déterminer le statut de réfugié.

Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants

Dépenses prévues	296 260 000 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>285 979 629 \$</i>
Dépenses réelles 1998-1999	278 408 044 \$

Explication des écarts – Dépenses prévues par rapport au total des autorisations (10,3 millions de dollars) : le total des autorisations comprend les dépenses prévues ainsi que des ressources supplémentaires pour les négociations collectives (1,2 million de dollars) et une augmentation de la subvention versée en application de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration (11,5 millions de dollars), conformément à la formule de financement prévue par l'Accord. Les autorisations ont été réduites compte tenu du fait qu'une somme de 13 millions de dollars (subventions pour l'établissement destinées aux provinces) a été reportée à l'exercice 1999-2000 et qu'une autre somme de 9,9 millions de dollars a été réaffectée à divers secteurs d'activité.

Total des autorisations par rapport aux dépenses réelles (7,6 millions de dollars) : les fluctuations quant aux besoins des nouveaux arrivants pour ce qui est des cours de langue et des services d'établissement, dans le cadre du programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada et du programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, ont fait en sorte que 6,3 millions de dollars (ressources destinées aux contributions) n'ont pas été utilisés. En outre, 1,3 million de dollars (ressources destinées à l'exploitation) n'ont pas été utilisés en raison de retards pour ce qui est de l'exécution de projets et de la dotation ainsi que de la maximisation des sommes reportées à l'exercice 1999-2000.

Le nombre et les catégories d'immigrants arrivant au Canada au cours d'une année donnée ainsi que le niveau de scolarité et les compétences linguistiques de ces immigrants ont une incidence sur l'environnement de fonctionnement du secteur d'activité de l'Intégration. Le mouvement de personnes à l'échelle mondiale et les lois d'autres pays concernant la migration, la citoyenneté et l'imposition ont des répercussions sur les personnes qui viennent au Canada. À l'échelle nationale, les ententes fédérales-provinciales ont également des répercussions sur les activités de ce secteur.

³¹ <http://www.irb.gc.ca>

Résultat clé : Appui pour l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants

Démonstré par :

- ☑ la pleine intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne;
- ☑ l'amélioration de la prestation des services d'établissement;
- ☑ l'attribution de la citoyenneté aux résidents permanents admissibles;
- ☑ la promotion et la compréhension efficace des questions liées à la citoyenneté et à l'intégration

Pleine intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne

- ☑ Intégration-Net
- ☑ Services d'orientation à l'étranger
- ☑ Niveaux de compétence linguistique canadiens

Les services d'établissement des immigrants comprennent des cours de langue pour les nouveaux arrivants adultes, des services d'orientation, d'interprétation et de traduction, la présentation à des ressources communautaires et paraprofessionnelles et du counselling d'emploi.³² Un réseau de groupes sans but lucratif, d'organismes non gouvernementaux, de groupes communautaires, d'établissements d'enseignement, d'entreprises et de groupes des trois paliers de gouvernement se chargent, à l'heure actuelle, de la prestation de ces services. Le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} avril

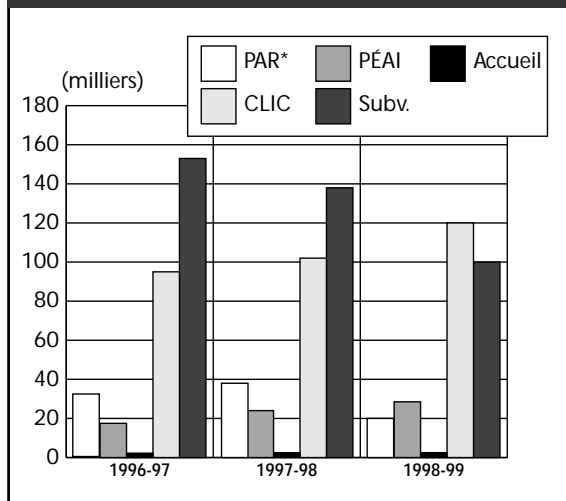
1999, le Manitoba et la Colombie-Britannique respectivement ont commencé à administrer les fonds et les services fédéraux en matière d'établissement pour leur propre province, après que des ententes visant le réaménagement des responsabilités eurent été signées l'année précédente dans le cadre du projet de renouvellement de l'Établissement.³³ Aux termes de l'Accord Canada-Québec, la province de Québec est entièrement responsable des services d'établissement et d'intégration, et elle reçoit une indemnisation à cette fin. CIC continuera de gérer la prestation des services d'établissement dans les provinces où aucune entente n'a été conclue pour le réaménagement des responsabilités en matière d'établissement.

L'Intégration-Net constitue un carrefour national d'information sur l'établissement créé dans le cadre du projet de renouvellement de l'Établissement pour mettre en valeur et maintenir le rôle permanent du gouvernement fédéral. Ce site Web d'échange d'information sur l'établissement vise à appuyer les collectivités qui aident les nouveaux arrivants au Canada à s'établir et à s'intégrer. Les fournisseurs de services, les gouvernements fédéral et provinciaux, d'autres organismes, les nouveaux arrivants ainsi que les nouveaux arrivants possibles au Canada sont les utilisateurs prévus. Créé en 1998-1999, cet outil de communication et de recherche comprend une bibliothèque virtuelle, des groupes de discussion, un programme des événements qui auront lieu à l'échelle nationale, des *Questions fréquemment posées et des liens*. L'Intégration-Net devrait être prêt à consulter à l'automne 1999.

³² <http://www.cic.gc.ca/french/newcomer/index.html>

³³ <http://www.cic.gc.ca/french/press/98/9835-prf.html>,
<http://www.cic.gc.ca/french/press/98/9826-prf.html> et
<http://www.cic.gc.ca/french/pub/9605frd2.html>

Graphique 10 : Programmes d'établissement, dépenses, 1996-1997-1998-1999



*Le programme d'aide au rétablissement (PAR), anciennement le programme d'aide à l'adaptation, aide à payer le logement temporaire, les vêtements nécessaires, les articles ménagers et les frais de subsistance des réfugiés au sens de la Convention démunis, jusqu'à concurrence d'une année. En 1998-1999, ce programme a été modifié de façon à appuyer le secteur d'activité lié à la tradition humanitaire du Canada.

Le programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) fournit des fonds pour des services comme l'orientation, le counselling paraprofessionnel, la traduction et la recherche d'emploi.

Le programme d'accueil fournit des fonds pour jumeler des bénévoles canadiens (personnes et groupes) avec de nouveaux arrivants afin de faciliter leur établissement et leur intégration.

Le programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) fournit des fonds afin de donner des cours de langue dans l'une des langues officielles aux immigrants adultes afin de faciliter leur intégration sociale, culturelle, économique et politique.

Les subventions en vertu de l'Accord Canada-Québec et les subventions versées aux autres provinces témoignent de l'importance des services d'établissement.

Compte tenu du fait que les cours de langue offerts aux immigrants à l'étranger ont été jugés inefficaces, on a donc décidé de les remplacer par des séances d'orientation. Ces séances sont offertes dans plusieurs bureaux et visent à indiquer aux immigrants ce à quoi ils doivent s'attendre en arrivant au Canada. Les séances peuvent s'échelonner sur une période de un à cinq jours, et elles portent sur des sujets comme le choc culturel, les droits et les responsabilités et l'emploi. Habituellement, la langue utilisée dans le cadre des séances est celle parlée par les participants en vue de

favoriser la communication et une meilleure compréhension.

Pour ce qui est des cours de langue donnés au Canada, des efforts ont été faits pour améliorer l'efficacité du programme. Par exemple, CIC, de concert avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration,³⁴ a élaboré l'adaptation française des niveaux de compétence linguistique canadiens.³⁵ CIC appuie également un nouvel organisme sans but lucratif, le Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens (CNCLC), qui a pour objet d'accroître la cohérence, l'efficacité et l'uniformité des cours de langue pour les nouveaux arrivants adultes, afin que ceux-ci participent entièrement à tous les aspects de la société canadienne. Le Centre a également pour objet de favoriser un plus grand recours aux niveaux de compétence linguistique canadiens. Le CNCLC effectue actuellement une révision du document de travail de 1996, qui comprend un examen des besoins en matière de tests pour les intervenants dans le domaine de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde, un modèle théorique d'un programme avancé d'évaluation linguistique et une étude sur les normes nationales d'autres pays à cet égard. En outre, une étude sur le Centre sera effectuée pour aider le Conseil dans la planification stratégique.

Amélioration de la prestation des services d'établissement

Cadre de responsabilisation en matière d'établissement

Malgré l'initiative ayant trait au renouvellement de l'Établissement,³⁶ certaines provinces n'ont pas conclu d'entente. D'autres efforts ont été faits pour renforcer l'obligation de rendre compte. De plus, les ententes pour le réaménagement des responsabilités en matière d'établissement avec le Manitoba et la Colombie-Britannique prévoient que ces provinces doivent élaborer, en collaboration avec CIC, des indicateurs et des mesures du rendement pour justifier l'utilisation des fonds

³⁴ <http://www.mrci.gouv.qc.ca>

³⁵ <http://www.cic.gc.ca/french/newcomer/esl-f.html>

³⁶ <http://www.cic.gc.ca/french/pub/9605erd2.html>

liés à l'établissement. Par conséquent, CIC a entrepris un projet pluriannuel visant à préparer un cadre de rendement pour évaluer l'efficacité des services d'établissement là où CIC continue d'offrir ces services.

Environ 80 % du budget prévu pour les activités d'établissement est affecté au programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC). Une étude de faisabilité pour la mise en place d'un cadre de rendement pour les CLIC, qui comprend des mesures essentielles du rendement permettant d'évaluer les résultats du programme, a été entreprise en 1998-1999. Des ateliers, auxquels ont participé des fournisseurs de services exécutant le programme des CLIC, ont été tenus dans diverses régions du pays au début de 1999. Une fois l'étude terminée, CIC procédera à l'élaboration d'une structure d'évaluation du programme des CLIC ainsi que d'un système national de collecte de données et d'établissement de rapports.

Pleine participation à la société canadienne pour les résidents permanents admissibles

30

- ☑ Modification proposée de la *Loi sur la citoyenneté*
- ☑ Modification du *Règlement sur la citoyenneté*
- ☑ Attribution de la citoyenneté
- ☑ Programme national de mesure de l'assurance de la qualité

Une des importantes activités de CIC au cours de l'exercice 1998-1999 a été le dépôt d'une nouvelle *Loi sur la citoyenneté*³⁷ à la Chambre des communes le 7 décembre 1998. Cette initiative constitue la première réforme importante de la législation canadienne en matière de citoyenneté depuis plus de vingt ans. Cette réforme vise à corriger les incohérences et les ambiguïtés de la *Loi sur la citoyenneté* actuelle, à la moderniser et à accroître la valeur de la citoyenneté canadienne. La deuxième lecture du projet de loi a été effectuée le 3 mars 1999, puis le projet de loi a été transmis au Comité

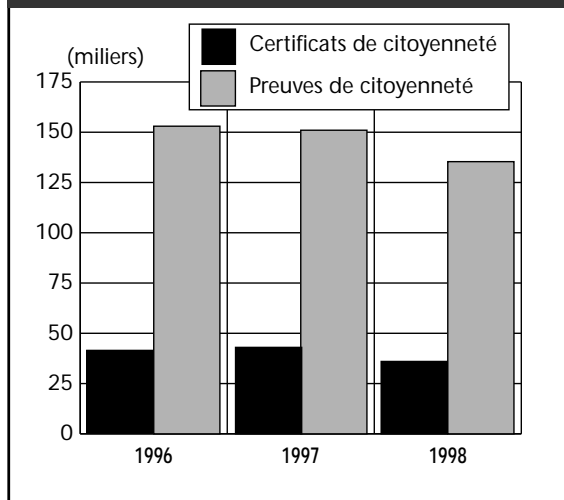
permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Pendant la dernière partie de l'exercice, le Ministère a mis l'accent sur l'initiative ayant trait à la révision de la législation et au plan qui serait établi pour la mise en œuvre de la nouvelle législation.

En 1998, le Ministère a délivré 134 485 certificats de citoyenneté, soit une diminution de 13 % par rapport à l'année précédente (le nombre total avait été de 154 624). Le nombre de demandes de certificats de citoyenneté varie d'une année à l'autre et est le résultat de nombreux facteurs, dont les tendances des migrations internationales, les lois sur la nationalité et le nombre de personnes auxquelles le droit d'établissement a été accordé au cours des trois à cinq années précédentes. En outre, la mise en place de nouveaux systèmes de recouvrement des coûts et de surveillance financière a ralenti le traitement des demandes pendant la première partie de l'exercice. CIC effectue un suivi de la situation tous les trois mois. En général, 85 % des immigrants obtiennent la citoyenneté canadienne, et 75 % d'entre eux l'obtiennent dans les cinq années suivant l'octroi du droit d'établissement.

Le programme national de mesure de l'assurance de la qualité a été mis en œuvre en vue de normaliser et d'améliorer le processus interne de prise de décision et de faire en sorte que les clients fournissent des renseignements fiables au Ministère lorsqu'ils présentent une demande de citoyenneté. En 1998-1999, des rapports trimestriels indiquaient les résultats obtenus au moyen du programme de mesure de l'assurance de la qualité ainsi que les prochaines étapes à suivre et les lignes de conduite proposées pour remédier à tout problème de traitement des demandes de citoyenneté. Au cours de 1999-2000, le programme de mesure de l'assurance de la qualité sera élargi en vue d'inclure le traitement des preuves de citoyenneté.

³⁷ http://www.cic.gc.ca/french/about/policy/citact_f.html

Graphique 11 : Certificats de citoyenneté et preuves de citoyenneté délivrés, 1996-1998



Promotion et compréhension efficaces des questions liées à la citoyenneté et à l'intégration

- Promouvoir la citoyenneté par l'intermédiaire d'événements spéciaux qui ont lieu chaque année

CIC continue d'organiser de nombreuses activités visant à promouvoir la citoyenneté, dont des cérémonies spéciales d'attribution de la citoyenneté³⁸ tenues le jour de la Fête du Canada. Une cérémonie d'attribution de la citoyenneté particulièrement spéciale, avec des dignitaires en costumes d'époque, a eu lieu à Dawson le 1^{er} juillet 1998 pour commémorer le 100^e anniversaire de la ruée vers l'or au Yukon.

CIC et le ministère du Patrimoine canadien ont organisé conjointement la Semaine de la citoyenneté et du patrimoine en février 1999.³⁹ Des activités ont eu lieu dans diverses régions du Canada, notamment des cérémonies d'attribution et de réaffirmation de la citoyenneté, des cérémonies de levée du drapeau, des jeux-questionnaires portant sur le Canada, des conférences et des concours de rédaction. Cent mille guides d'activités portant sur la Semaine de la citoyenneté et du patrimoine ont été distribués à l'échelle du pays. Ces guides ont été utilisés par des enseignants, des jeunes et des animateurs sociaux pour planifier divers événements et sensibiliser les gens à la citoyenneté et au patrimoine canadiens.

Les Certificats du mérite civique pour 1998 ont également été présentés pendant la Semaine de la citoyenneté et du patrimoine.⁴⁰ Dix-neuf certificats ont été remis à des Canadiens et à des organismes canadiens de diverses provinces pour souligner leur contribution exceptionnelle pour ce qui est de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne. Tous ces événements ont donné aux Canadiens l'occasion de réfléchir aux principes, aux valeurs et aux droits que nous partageons en tant que citoyens ainsi qu'aux responsabilités que nous avons envers nos collectivités et chacun d'entre nous.

Gérer l'accès au Canada

Dépenses prévues 98 016 000 \$

Total des autorisations 84 620 000 \$

Dépenses réelles 1998-1999 81 124 582 \$

Explication des écarts – Dépenses prévues par rapport au total des autorisations (13,4 millions de dollars) : le total des autorisations comprend les dépenses prévues ainsi que des ressources supplémentaires pour les négociations collectives (4,4 millions de dollars), les activités concernant les criminels de guerre (5,1 millions de fonds reportés) ainsi que les réductions de 22,8 millions de dollars liées à la réaffectation des ressources entre les divers secteurs d'activité.

Total des autorisations par rapport aux dépenses réelles (3,5 millions de dollars) : une somme de 3,5 millions de dollars (ressources destinées à l'exploitation) n'a pas été utilisée en raison de retards pour ce qui est de l'exécution de projets et de la dotation ainsi que de la maximisation des sommes reportées à l'exercice 1999-2000.

Des événements ayant lieu au Canada et à l'étranger ainsi que les priorités fixées par le gouvernement fédéral et la communauté internationale ont des répercussions sur les activités du secteur de l'Exécution de la loi. Le principal objectif est de veiller à la sécurité des Canadiens. À cette fin, des efforts sont faits pour lutter contre la criminalité

³⁸ <http://www.cic.gc.ca/french/citizen/cerem-f.html>

³⁹ <http://www.cic.gc.ca/french/press/99/9910-prf.html>

⁴⁰ <http://www.cic.gc.ca/french/press/99/9911-prf.html>

transnationale organisée et le trafic de migrants et pour renvoyer les criminels, les demandeurs déboutés et d'autres individus entrant au Canada sous de faux prétextes. Compte tenu des ressources restreintes, la Direction générale de l'exécution de la loi a mis l'accent sur les cas et les infractions les plus graves.

Résultat clé : Gestion de l'accès au Canada

Démonstré par :

- ☑ Activités du Ministère contribuant à la protection et à la sécurité de la société canadienne
- ☑ Interception des personnes tentant d'entrer au Canada sans les documents voulus
- ☑ Rapports sur les individus ayant enfreint la *Loi sur l'immigration* et, s'il y a lieu, détention de ces individus
- ☑ Renvoi de personnes non admissibles au Canada, notamment celles qui constituent une menace pour la société canadienne

Activités du Ministère contribuant à la protection et à la sécurité de la société canadienne

- ☑ Programme concernant les criminels de guerre
- ☑ Système national de gestion des cas
- ☑ Stratégie internationale d'exécution de la loi
- ☑ Criminalité transnationale et trafic de personnes

Programme du Canada concernant les criminels de guerre

Le Canada ne servira pas de refuge aux criminels de guerre ou aux personnes ayant commis des crimes contre l'humanité. Le 21 juillet 1998, le gouvernement a affecté 46,8 millions de dollars, sur une période de trois ans, au programme du Canada concernant les criminels de guerre, dont plus de 11 millions de dollars pour les cas liés à la Seconde Guerre mondiale.⁴¹ Un groupe composé de représentants de CIC, de la GRC et du ministère de la Justice a été créé en septembre 1998 afin qu'il élabore une stratégie sur la façon de traiter de tels cas, de les analyser et de les acheminer aux responsables de l'exécution de la loi. Les fonds affectés pour cette activité font en sorte que CIC est en mesure de mettre en application des améliorations visant à accroître sa capacité de repérer les criminels de guerre, de prévenir leur admission au Canada ou encore de les renvoyer du Canada. En 1998-1999, 307 personnes soupçonnées de crimes de guerre se sont vu refuser des visas pour entrer au Canada et 23 autres personnes ont été renvoyées du Canada. En outre, on continue de prendre des mesures contre les individus qui habitent au Canada et qui ont commis des actes odieux pendant la Seconde Guerre mondiale. Jusqu'à présent, trois personnes se sont vu révoquer la citoyenneté canadienne.

Des aperçus de la politique et des procédures ayant trait aux crimes de guerre sont maintenant fournis aux agents des bureaux locaux. Ces aperçus seront également affichés sur le site Web de CIC. Un programme de formation conçu spécialement pour le traitement des cas liés aux crimes de guerre a été préparé. On donne cette formation actuellement. Grâce à ces efforts, le Canada est reconnu comme chef de file pour ce qui est de repérer et d'expulser des individus coupables de crimes de guerre contemporains ou de crimes contre l'humanité.

Pour satisfaire aux exigences essentielles en matière de suivi des programmes concernant l'exécution de la loi et les criminels de guerre, CIC a entrepris en 1997-1998 la première étape de l'élaboration du Système national de gestion des cas (SNGC). À l'étape 1, le SNGC sert de système intégré permettant aux trois principaux bureaux responsables de l'exécution de la loi (Vancouver, Toronto et Montréal) d'effectuer les plus importantes fonctions d'exécution de la loi.

La mise en oeuvre du SNGC a été prolongée jusqu'à l'exercice 1999-2000. Bien que les utilisateurs aient été satisfaits du fonctionnement général du nouveau système, certains problèmes ont été signalés par le bureau de Vancouver (où le système a été installé en premier lieu). On règle

⁴¹ <http://www.cic.gc.ca/french/pub/war-f.html>

actuellement ces problèmes, et la mise en oeuvre dans les deux autres bureaux sera effectuée avant la fin de l'exercice 1999-2000. Des efforts et des investissements considérables ont été faits pour veiller à la sécurité des renseignements contenus dans la base de données et des documents protégés dans le SNGC.

Pour lutter contre le crime, les menaces à la sécurité et la migration clandestine croissante, CIC a élaboré une stratégie internationale d'exécution de la loi. On constate une collaboration accrue entre les pays touchés, soit au moyen d'ententes de partenariat avec des organismes des secteurs public et privé, de la coordination d'activités de contrôle de l'immigration, de l'échange d'information sur les menaces à la sécurité, les tendances en matière de migration clandestine ainsi que les activités et le mouvement de criminels. On met notamment l'accent sur l'amélioration des accords de collaboration avec les États-Unis et le Royaume-Uni.

La criminalité transnationale organisée, le trafic de migrants ainsi que le trafic de femmes et d'enfants préoccupent de plus en plus la communauté internationale, dont le Canada. Pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé, CIC a élargi ses activités d'échange d'information avec d'autres pays. Le Ministère a aussi participé à plusieurs initiatives importantes en 1998-1999, notamment la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée,⁴² le protocole du G-8 et les protocoles sur le trafic de migrants ainsi que le trafic de femmes et d'enfants. À cette fin, à la mi-janvier 1999, le Ministère a créé le Secrétariat des protocoles relatifs à la migration clandestine et au trafic de personnes. CIC, par l'intermédiaire du Secrétariat, coordonne la position du Canada en ce qui a trait à l'élaboration des protocoles susmentionnés. Des efforts considérables doivent être faits pour régler les problèmes de la migration clandestine et du trafic de migrants, compte tenu du fait que ces activités sont de plus en plus profitables et fréquentes.

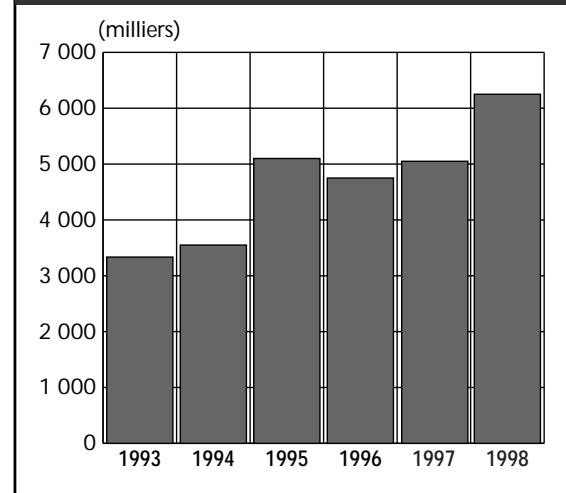
Interception de personnes tentant d'entrer au Canada sans les documents voulus

- Interception de passagers non munis des documents voulus
- Personnes arrivant au Canada sans document

Au cours des trois dernières années, on a constaté une augmentation du nombre de passagers non munis des documents voulus qui ont été interceptés par le réseau de contrôleurs de l'immigration du Canada à l'étranger. En 1998, plus de 6 000 passagers non munis des documents voulus ont été interceptés.

Le nombre de personnes sans document qui sont arrivées à des points d'entrée du Canada (aéroports et points frontaliers) en 1998 a diminué de 6 % par rapport à 1997. Les nombres décroissants sont le résultat de diverses initiatives, dont le travail des contrôleurs de l'immigration à l'étranger, la mise en application de contrôles au moment du débarquement dans les aéroports au Canada et une plus grande collaboration avec les transporteurs et les gouvernements étrangers.

Graphique 12 : Interception de passagers non munis des documents voulus, 1993-1998



⁴² <http://www.ifs.univie.ac.at/~uncjin/uncjin.html>

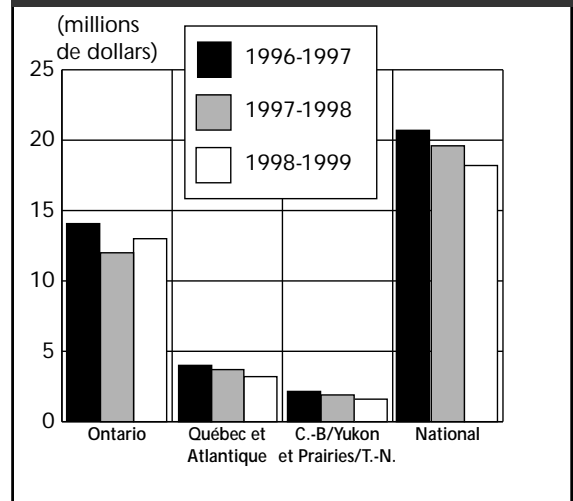
Détention de personnes ayant enfreint la *Loi sur l'immigration*

- Rapports sur des personnes ayant enfreint la *Loi sur l'immigration* et, s'il y a lieu, détention de ces personnes
- Élaboration de méthodes pour le contrôle sécuritaire et la vérification judiciaire dont les personnes demandant un visa doivent faire l'objet

Dans sa réponse du 23 octobre 1998 au rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, le Ministère a indiqué qu'il donnait suite à 22 des 25 recommandations ne nécessitant aucune modification de la législation.⁴³ Les questions à traiter portent sur les lignes directrices et les procédures liées à la détention, les conditions dans les installations de détention, l'utilisation de la technologie de l'information pour appuyer la gestion des cas et le renvoi, l'insistance auprès de gouvernements étrangers pour ce qui est de délivrer des documents de voyage aux personnes faisant l'objet d'un renvoi, les lignes directrices ayant trait aux considérations humanitaires, la collaboration avec des organismes non gouvernementaux et les mesures permettant de lutter contre la migration clandestine.

L'engagement pris par CIC d'élaborer de meilleures méthodes pour le contrôle sécuritaire et la vérification judiciaire dont les personnes qui demandent un visa doivent faire l'objet constitue une tâche majeure que le Ministère poursuivra en 1999-2000. Pour ce faire, CIC va examiner les rapports sur des personnes ayant enfreint la *Loi sur l'immigration* en entrant au Canada.

Graphique 13 : Frais de détention, 1996-1997 – 1998-1999



*Les Régions de la C.-B./Yukon, des Prairies/T.N., du Québec et de l'Atlantique sont toutes des régions distinctes, mais sont présentées ensemble pour des fins de comparaison uniquement.

Renvoi de personnes qui ne peuvent être admises au Canada, surtout celles qui constituent une menace pour la société canadienne

- Programme en matière de renvoi
- Établissement d'objectifs concernant les interceptions et les renvois
- Meilleure observation volontaire des mesures de renvoi
- Développement d'un cadre d'évaluation pour le programme en matière de renvoi

Il est prioritaire de renvoyer rapidement du Canada toutes les personnes frappées de renvoi, surtout les criminels et les demandeurs du statut de réfugié déboutés. Le nombre de renvois a augmenté grâce à des initiatives comme l'intégration des fonctions investigations et renvoi, la collecte de renseignements au Canada et à l'étranger, et la communication de renseignements aux partenaires de CIC. Le Ministère s'est aussi efforcé d'améliorer la collaboration avec des pays qui ne délivrent pas de documents de voyage à leurs nationaux dans des délais raisonnables.

⁴³ <http://www.cic.gc.ca/french/pub/remove-f.html>

Graphique 14 : Répartition des renvois du Canada, 1995-1998

Année	Total des renvois	Demandeurs du statut de réfugié déboutés	Criminels	Autres
1998	8 100	5 095 (63 %)	1 791 (22 %)	1 223 (15 %)
1997	7 968	4 800 (60 %)	1 446 (18 %)	1 722 (22 %)
1996	5 838	2 464 (42 %)	1 838 (32 %)	1 536 (26 %)
1995	4 798	1 547 (32 %)	1 756 (37 %)	1 495 (31 %)
Total	26 713	13 906	6 831	5 976

CIC reste déterminé à accroître l'efficacité du programme en matière de renvoi en réduisant les obstacles aux renvois, notamment la difficulté à obtenir des documents de voyage. Le Ministère a renvoyé 8 109 personnes du Canada en 1998 (une légère augmentation par rapport à 1997). La majorité de ces personnes étaient des demandeurs du statut de réfugié déboutés ou des non-criminels. Le Ministère a continué de travailler à plusieurs initiatives afin d'améliorer le système, y compris le SGNC (voir p. 32), ce qui permettra d'améliorer la gestion du programme en matière de renvoi grâce à un meilleur suivi des cas d'exécution de la loi.

CIC a continué de travailler à l'amélioration des programmes en matière d'interception et de renvoi. Des objectifs précis n'avaient pas été fixés en 1998-1999, mais le Ministère a amélioré son rendement : plus de voyageurs n'ayant pas les documents voulus ont été interceptés à l'étranger et plus de personnes ont été renvoyées du Canada que l'année dernière. Les mesures prises pour favoriser l'observation volontaire des mesures de renvoi continuent de faire partie de la stratégie globale du Ministère.

En 1998-1999, Conseils et Vérification Canada a élaboré un cadre d'évaluation de la stratégie adoptée par le Ministère pour augmenter les renvois. Ce cadre servira aux autres évaluations dont fera l'objet la stratégie en matière de renvoi dans le but d'améliorer le rendement de CIC à ce chapitre et de réduire les risques d'abus.

Autres faits nouveaux

- Examen des points d'entrée
- Politique relative à la frontière

En 1997-1998, CIC a fait faire une étude en profondeur de ses activités aux points d'entrée, principalement sur des aspects entourant l'interrogatoire ou l'examen, la détermination du statut de réfugié, la facilitation et l'exécution de la loi. Les auteurs de l'étude ont fait de nombreuses recommandations en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience opérationnelles ainsi que de veiller à retirer les avantages optimaux de l'économie mondiale tout en protégeant mieux nos frontières. Au cours de l'exercice 1998-1999, CIC, en collaboration avec Revenu Canada, a révisé les instructions à l'intention des inspecteurs des douanes et des examinateurs de l'immigration, en vue d'améliorer le contrôle préliminaire des voyageurs au point d'entrée et de normaliser le traitement du cas des demandeurs du statut de réfugié à tous les postes frontaliers. CIC a également examiné d'importantes questions touchant l'admission et la criminalité et a transmis une note d'orientation au personnel de tous les points d'entrée à ce sujet. Enfin, CIC a relevé le montant du cautionnement que doivent fournir les transporteurs auxquels des frais administratifs et des frais de renvoi sont imputés s'ils amènent des voyageurs n'ayant pas les documents voulus.

Au cours de 1998-1999, CIC a fait d'énormes progrès pour faire avancer son objectif à long terme d'en arriver à une vision de la frontière canado-américaine qui facilitera le

déplacement transfrontalier des voyageurs véritables, à des fins d'affaires ou de tourisme, tout en empêchant la circulation de migrants illégaux en Amérique du Nord. Sous les auspices d'une initiative bilatérale communément connue sous le nom de « Vision relative à la frontière », CIC a demandé à ses fonctionnaires d'élargir la coopération avec le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis (SINEU) et le Département d'État tout le long du continuum de la migration (à l'étranger, à la frontière et sur le territoire) afin de protéger la région contre à la fois la migration illégale et la circulation de terroristes, de criminels et d'autres indésirables. Le cadre de discussions de CIC avec le SINEU et le Département d'État porte sur un certain nombre de secteurs de collaboration possibles, dont l'échange de renseignements et de technologie, la coopération concernant les interceptions à l'étranger, la coordination en matière de visa, et l'étude des enjeux qui caractérisent notre frontière terrestre.

Cette initiative complète les travaux que CIC mène en compagnie de Revenu Canada, le SINEU et le Service des douanes des États-Unis sous les auspices de l'Accord entre les États-Unis et le Canada sur la frontière commune⁴⁴ annoncé pendant la rencontre Chrétien-Clinton à Ottawa en 1995. Ces initiatives sont aussi conformes aux efforts interministériels canadiens courants visant à développer une vision à long terme de la frontière, sous la coordination du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, avec la participation de CIC, de Revenu Canada, de Transport Canada, du Bureau du solliciteur général, d'Industrie Canada et d'Agriculture Canada.

Fournir des services ministériels

Dépenses prévues	88 522 645 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>169 482 099 \$</i>
Dépenses réelles 1998-1999	162 748 456 \$

⁴⁴ <http://www.dfait-maeci.gc.ca/geo/usa/accord-f.htm> et <http://www.dfait-maeci.gc.ca/geo/usa/border-f.htm>

Explication des écarts – Dépenses prévues par rapport au total des autorisations (81 millions de dollars) : le montant total des autorisations comprend les dépenses prévues plus des ressources additionnelles pour le règlement de nouvelles conventions collectives (5,5 millions de dollars), la stratégie pour l'an 2000 (26 millions de dollars), le programme concernant les criminels de guerre (1,3 million de dollars), la radiation de dettes (3,7 millions de dollars) ainsi que le report du budget de fonctionnement de 1997-1998 (11,2 millions de dollars), des fonds liés à des redressements législatifs (25,6 millions de dollars) et des fonds réaffectés entre les secteurs d'activité (7,7 millions de dollars).

Total des autorisations par rapport aux dépenses réelles (6,7 millions de dollars) : des ressources de fonctionnement de 5,9 millions de dollars n'ont pas été utilisées principalement en raison d'un report maximum sur l'exercice 1999-2000 afin qu'il y ait suffisamment de ressources pour toutes les mesures visant l'an 2000. Par ailleurs, en raison des dates auxquelles des autorisations ont été accordées, des immobilisations de 0,8 million de dollars n'ont pu être utilisées.

Des initiatives et des besoins à l'échelle du gouvernement, la fluctuation des besoins en dotation et en formation, des événements publics et les besoins du Ministère en conseils et solutions en matière de technologie influent sur les opérations du secteur des Services ministériels. Les demandes d'information du public et l'appui à fournir au ministre ont également des répercussions sur le travail des Services ministériels.

Résultat : Plus grande compétence des employés de CIC

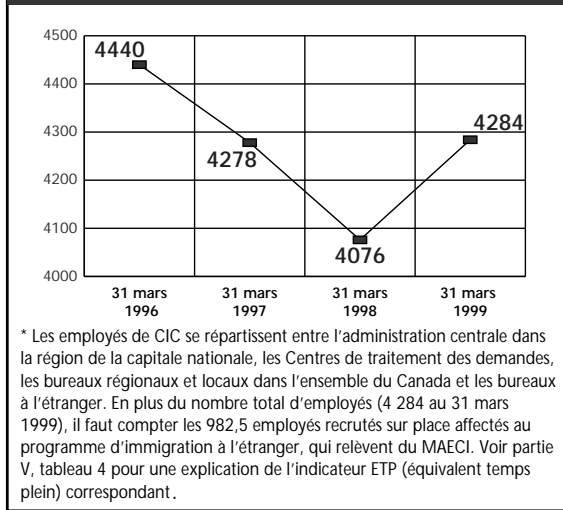
Démonstré par :

- Formation et recrutement du personnel
- Norme générale de classification
- La Relève
- Perfectionnement des cadres
- Bureau de l'ombudsman

Renouvellement de la fonction ressources humaines

Le renouvellement de la fonction ressources humaines (RH) vise à mieux intégrer cette fonction dans les activités et la planification de CIC. L'approche proactive adoptée vise à améliorer la rentabilité de l'organisation et le savoir-faire des employés ainsi qu'à informer la haute direction sur les problèmes futurs en matière de dotation, qui doivent être réglés pour garantir la bonne exécution du programme et le rendement opérationnel. L'énoncé de mission de 1998-1999 souligne l'importance du recrutement, du perfectionnement et du maintien en fonction d'une main-d'œuvre capable. La stratégie de recrutement à long terme a été établie compte tenu des pénuries prévues et des niveaux professionnels plus élevés à partir de l'exercice 2004-2005. Les prévisions sur lesquelles se fondent la stratégie et les mesures prises pour la mettre en œuvre aideront le Ministère à régler les problèmes qui se poseront dans les années à venir.

Graphique 15 : Nombre d'employés de CIC*, 1996 - 1999



Pour la première fois depuis plusieurs années, l'effectif de CIC a augmenté. Toutefois, comme les nouveaux employés ne sont pas pleinement opérationnels à leur embauche, ils n'auront pas d'incidence positive sur le rendement de CIC avant d'avoir atteint ce stade. Par ailleurs, bon nombre d'employés nouvellement embauchés l'ont été à titre temporaire ou à court terme pour répondre à des besoins en dotation, pendant que l'on procédait à un recrutement limité d'employés permanents.

Pour se doter d'une main-d'œuvre ayant les compétences nécessaires et revitaliser son effectif, le Ministère doit régler les questions

liées au perfectionnement professionnel des employés en place et au recrutement. Un cadre d'apprentissage ministériel a été approuvé en novembre 1998. Il prévoit des possibilités de formation continue pour le personnel de CIC et vise à appuyer la réalisation des priorités ministérielles. La question du renouvellement du personnel se pose particulièrement, étant donné les réalités démographiques auxquelles seront confrontés tous les ministères à mesure que les cadres intermédiaires et supérieurs arriveront à l'âge de la retraite au cours de la prochaine décennie.

En 1998-1999, CIC a commencé les travaux liés à la Norme générale de classification (NGC), le nouveau système de classification des emplois à l'échelle du gouvernement⁴⁵. La révision et l'évaluation de toutes les descriptions de travail ont constitué les principales activités en 1998-1999. Les gestionnaires de CIC et des spécialistes en RH ont travaillé ensemble afin d'en arriver à une application uniforme de la norme et de garantir que la valeur relative des emplois a été bien établie dans l'ensemble des secteurs de CIC ainsi que par rapport à d'autres ministères.

Revitalisation de la fonction publique - La Relève

Le groupe de travail de La Relève, mis en place en janvier 1997, a été chargé d'examiner le renouvellement de la gestion des ressources humaines à la fonction publique. En 1998-1999, CIC a mis en œuvre et perfectionné son plan de ressources humaines dans le contexte de La Relève. CIC continue de travailler sur les questions soulevées par les employés dans le sondage sur la santé de l'organisation mené auprès du personnel en 1997. Le Ministère a particulièrement mis l'accent sur le rôle des cadres intermédiaires, sur la formation continue et sur l'aide à fournir aux employés pour qu'ils respectent les valeurs professionnelles et les normes déontologiques que l'on attend de voir observer.

La haute direction accorde beaucoup d'importance au perfectionnement des cadres du Ministère. À l'automne de 1998, les cadres intermédiaires de CIC ont participé à une conférence spéciale des cadres intermédiaires à Cornwall (Ontario). La conférence a été l'occasion d'un dialogue sur les problèmes auxquels ils sont confrontés et a permis à ce

⁴⁵ <http://www.tbs-sct.gc.ca/ucs-ngc/french/home.html>

groupe de gestionnaires dont le rôle est crucial de faire des recommandations au sujet de l'aide, des approches et des moyens dont ils ont besoin pour exercer un leadership efficace.

L'initiative de CIC sur les valeurs et l'éthique a débouché, en janvier 1999, sur la publication du document *Cap sur l'éthique*. Les employés de CIC ont tous accès à ce document, qu'ils peuvent consulter lorsqu'ils se heurtent à des dilemmes au travail.

Le Bureau de l'ombudsman a été créé au cours de la dernière année. Le rôle de l'ombudsman est de travailler avec les employés de CIC au règlement des problèmes qui se posent dans le milieu de travail. L'ombudsman est entré en fonction le 3 mai 1999. Il s'agit d'un projet pilote entrepris dans le cadre de La Relève visant à revitaliser le Ministère. L'ombudsman sera à l'écoute des employés qui viendront lui parler de leurs problèmes et préoccupations; il les aidera à trouver des solutions et il perfectionnera les méthodes existantes de règlement des conflits. Le projet sera évalué après deux ans au moyen de vérifications auprès des employés qui auront utilisé les services de l'ombudsman.

Initiatives en matière de communications

CIC a amélioré son site Web⁴⁶ en 1998-1999 pour mieux informer les utilisateurs au sujet des programmes et politiques du Ministère ainsi que pour permettre aux clients de télécharger différentes trousse de demande. Le site a eu 37 162 962 visiteurs, et près de 373 780 trousse ont été téléchargées. CIC a également lancé *Vis-à-Vis*, un magazine trimestriel à l'intention des partenaires de CIC et de différents intervenants, qui les informent sur ce que fait le Ministère.⁴⁷ L'Association internationale des professionnels de la communication a décerné un prix d'excellence à *Vis-à-Vis* en 1999. Pour mieux faire connaître et mieux faire accepter les clients du Ministère, CIC a coparrainé une série télévisée « Mémoires d'un pays ».⁴⁸ Un site Web sur l'immigration et la citoyenneté, *Citzine*⁴⁹, a également été créé en février 1998 pour les jeunes Canadiens. Le site a reçu plus de 60 000 visiteurs jusqu'ici. Le programme de communications comprend également la production continue de brochures et de publications sur les programmes de CIC. CIC doit également travailler avec les journalistes canadiens et étrangers pour les aider à comprendre les questions d'actualité concernant le Canada ainsi qu'à les présenter et à les commenter dans les médias.

du programme, comme le montre l'accent mis sur les problèmes de personnel au cours de l'exercice passé. Deux publications internes, *Visa* et *Visa-Plus*, ont notamment été lancées pour faciliter les communications à l'intérieur d'un ministère aux bureaux aussi dispersés.

Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne la réponse aux demandes reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, en 1998-1999. De nouvelles modalités ont été mises en place au début de 1998 pour mieux respecter le délai de réponse prescrit de 30 jours. Le nombre des demandes d'accès à l'information a augmenté de 1 643 en 1997-1998 à 2 770 en 1998-1999 et la proportion de celles auxquelles CIC a répondu dans le délai de 30 jours est passé de 27 % l'année dernière à 60,5 % cette année. Dans le cas des demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le nombre de demandes a augmenté, passant de 3 070 en 1997-1998 à 4 029 en 1998-1999 et la proportion de celles auxquelles CIC a répondu dans le délai de 30 jours est passée de 76 % en 1997-1998 à 86 % en 1998-1999.

Résultat : Sensibilisation accrue de la population aux politiques, aux programmes et aux activités de CIC

Démonstré par :

- Initiatives en matière de communications
- Accès à l'information – répondre rapidement aux demandes

Le programme national de communications du Ministère contribue à mieux faire connaître les programmes et politiques de CIC au moyen d'une vaste gamme de publications écrites et électroniques à l'intention des clients et du grand public. Les communications internes sont également un élément important

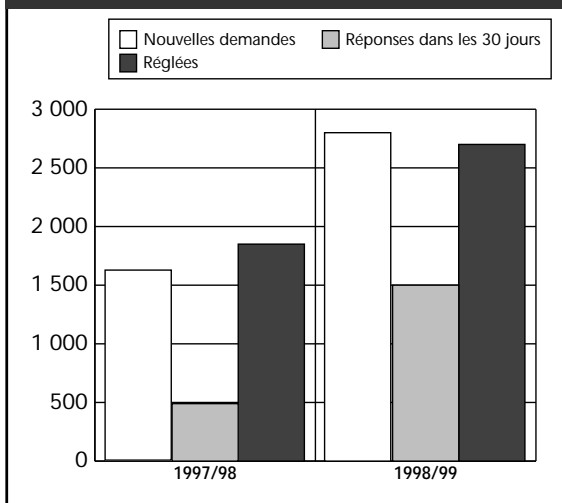
⁴⁶ <http://www.cic.gc.ca>

⁴⁷ <http://www.cic.gc.ca/frenchpress/index.html>

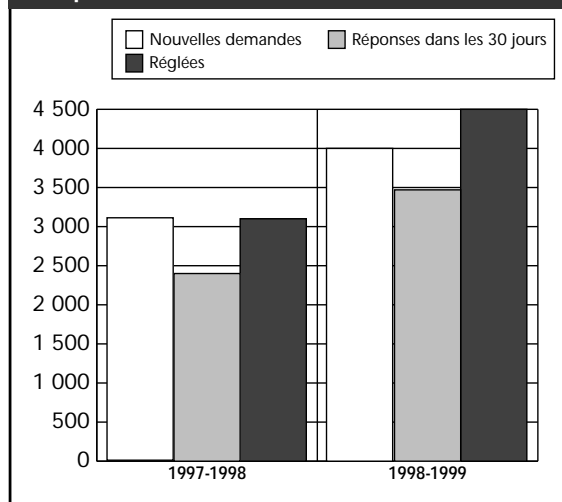
⁴⁸ <http://www.whitepinepictures.com/seeds>

⁴⁹ <http://www.citzine.ca>

Graphique 16 : Demandes d'accès à l'information, 1997-1998 - 1998-1999



Graphique 17 : Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, 1997-1998 - 1998-1999



Résultat : Systèmes organisationnels et structurels efficaces

Démontré par :

- Changement de date pour l'an 2000
- Mise en place d'un nouveau système intégré de gestion des finances et du matériel
- Mise en place d'une nouvelle version du Système d'information sur les ressources humaines

Tout au long de l'exercice 1998-1999, 60 % des dépenses discrétionnaires des ressources en informatique ont servi à modifier les applications et l'infrastructure du Ministère afin de réduire les répercussions du changement de date de l'an 2000. En outre, presque toutes les dépenses en capital discrétionnaires (97 %) ont été faites pour remplacer ou améliorer des éléments de l'infrastructure.

À la fin de l'exercice financier, CIC avait respecté les délais en ce qui concerne les changements nécessaires pour l'an 2000. Le Ministère a terminé à 92 % les travaux concernant les applications de priorité 1 (c'est-à-dire les systèmes essentiels à la mission du gouvernement) et à 85 % les applications de priorité 2 et 3 (les systèmes essentiels à la mission du Ministère); tous les éléments essentiels de l'infrastructure technologique étaient certifiés conformes à l'an 2000. Par ailleurs, CIC a préparé des plans d'urgence en vue de l'an 2000.⁵⁰

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du nouveau système intégré de gestion des finances et du matériel, basé sur une version commerciale du logiciel populaire SAP R/3. Le nouveau système était nécessaire pour que le Ministère se conforme aux exigences de l'an 2000. Il constituait également une première étape essentielle en vue de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'information financière (SIF) du gouvernement, en 2001. CIC collabore avec 14 autres ministères qui ont mis en place le même logiciel pour partager les coûts de mise en œuvre et mettre à profit l'expérience de chacun.

⁵⁰ <http://www.info2000.gc.ca>

Une nouvelle version du Système d'information sur les ressources humaines (PeopleSoft) a été installée et était pleinement opérationnelle en juillet 1999. Ce système sera compatible avec tous les autres systèmes d'information sur les ressources humaines basés sur PeopleSoft qu'utilisent les autres ministères et il est conforme aux exigences de l'an 2000. Il permet de recueillir des données sur les ressources humaines nécessaires à l'exécution des programmes ainsi que pour répondre aux demandes de renseignements de l'extérieur. À l'interne, les données exploitées

grâce à PeopleSoft, notamment dans les domaines du renouvellement du personnel, de la rémunération et des avantages sociaux, ainsi que les données sur la classification, sont déterminantes dans la mesure où elles influent sur la capacité du Ministère de planifier et de fonctionner. Pour l'extérieur, PeopleSoft permet de conserver et d'extraire les données auxquelles d'autres ministères sont intéressés, et le public peut demander, et effectivement demande, à y avoir accès en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Partie IV : Rapport d'ensemble

Préparation à l'an 2000

La stratégie adoptée pour la préparation à l'an 2000 consistait à réparer les systèmes et l'infrastructure existants ainsi qu'à remplacer des éléments uniquement si cela était absolument nécessaire. CIC a réussi ainsi à s'attaquer rapidement et efficacement aux problèmes de l'an 2000. Le Ministère a respecté le calendrier fixé par le Conseil du Trésor pour la réparation et la mise à l'essai des systèmes essentiels à la mission du gouvernement. Comme l'indique la fiche de rendement pour l'an 2000 diffusée en avril 1999, CIC a terminé à 92 % les réparations visant les applications de priorité 1 (c'est-à-dire les systèmes essentiels à la mission du gouvernement) et à 85 % celles de priorité 2 et 3 (systèmes essentiels à la mission du Ministère); tous les éléments essentiels de l'infrastructure technologique sont conformes aux exigences de l'an 2000). Près de 33 millions de dollars (70 % du budget total du projet) avaient été dépensés au 31 mars 1999.

La haute direction a fait procéder à deux examens indépendants au cours de l'année (juin/juillet et février/mars), et un vaste programme de communications a été lancé sur CIC Explore. Le Ministère a également commencé à préparer ses plans d'urgence, notamment un plan de reprise des activités et des plans de reprise en cas de sinistre informatique.

Enfin, le Conseil du Trésor a approuvé une demande de fonds additionnels de 4,7 millions de dollars en juin 1999, pour terminer les travaux sur les systèmes essentiels à la mission du Ministère (notamment le SAP et PeopleSoft).

Stratégie de développement durable

CIC a continué de mettre en œuvre sa Stratégie de développement durable (SDD) adoptée en décembre 1997.⁵¹

Un programme d'immigration et de citoyenneté bien géré est un facteur de développement social et économique durable. Le Ministère veille donc à mettre en œuvre des politiques et des programmes qui favorisent la réunion des familles, maximalisent la contribution des immigrants à l'économie, nous permettent de respecter nos obligations internationales envers les réfugiés et assurent la protection des Canadiens.

Dans sa SDD, le Ministère s'engage à faire profiter au maximum l'économie et la société canadiennes des mouvements migratoires mondiaux. À cette fin, CIC a révisé son programme d'immigration des investisseurs, fait d'importants progrès en ce qui concerne le nouveau système de sélection des immigrants de la composante économique et établi les grandes lignes d'un nouveau système de sélection pour faciliter l'admission d'immigrants qui soient polyvalents et puissent s'intégrer avec succès au marché du travail canadien. Les répercussions sociales et économiques de l'immigration seront davantage prises en considération dans les futures consultations avec les provinces sur les niveaux d'immigration.

Dans le cadre du réseau interministériel pour l'élaboration de stratégies de développement durable, CIC travaille avec ses partenaires fédéraux à mieux définir les considérations économiques et sociales dont on peut tenir compte pour planifier un développement

⁵¹ <http://www.cic.gc.ca/french/pub/sds-f.html>

durable. Par ailleurs, la réforme actuelle de la législation, appuyée par de nouvelles recherches à partir de la base de données sur l'immigration, permet à CIC d'examiner de près les conséquences sociales et économiques des orientations actuelles et proposées.

Des considérations écologiques ont été incorporées dans les opérations quotidiennes du Ministère grâce au Système de gestion de l'environnement et au programme « Non aux déchets ». Le SGE permet d'intégrer au fonctionnement courant du Ministère des initiatives écologiques existantes et nouvelles. Pour les besoins du SGE, le Ministère a élaboré un cadre d'approvisionnement en fonction de considérations écologiques, qui, une fois en place, permettra de donner aux employés du Ministère une liste des produits et services qu'il y aura lieu de se procurer de préférence pour des considérations écologiques. Le Ministère a également créé un comité ministériel national chargé de rendre le parc de véhicules du Ministère plus conforme aux mesures de protection de l'environnement.

Conformément à son engagement de sensibiliser les employés du Ministère ainsi que ses partenaires et les intervenants, CIC a envoyé directement des messages à tout le personnel sur son programme « Non aux déchets », inclus plus régulièrement des messages sur l'environnement dans *Visa* et créé un site Intranet et Internet réservé au développement durable.⁵² CIC fait également la promotion d'un développement durable en incluant des informations à ce sujet dans ses brochures à l'intention des nouveaux arrivants ainsi que dans les documents adressés aux personnes qui demandent la citoyenneté.

Mesures réglementaires

Le Ministère a adopté plusieurs nouvelles dispositions réglementaires en 1998-1999. Les nouvelles dispositions du *Règlement sur l'immigration de 1978* sur les jeunes gens de moins de 16 ans qui présentent une demande à titre de conjoint parrainé ou de conjoint accompagnant le requérant principal sont entrées en vigueur en octobre 1998. Ces dispositions sont conformes à celles qui concernent l'âge minimum requis pour le mariage et permettent de réduire les possibilités d'abus dont peuvent être victimes les jeunes personnes.

Le 1^{er} mai 1998 et le 1^{er} janvier 1999, des modifications ont été apportées au *Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des motifs d'ordre humanitaire*, avec modification correspondante du *Règlement sur l'immigration de 1978*. Une liste de pays sources a été établie pour que le Canada puisse intervenir rapidement en cas de crise internationale. Le Libéria, par exemple, a été supprimé de la liste en 1998-1999. Il a été décidé que la liste devait être revue et mise à jour chaque année.

De nouvelles dispositions réglementaires sur le programme d'immigration des investisseurs sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 1999. Comme indiqué plus haut, le programme a été repensé afin d'en accroître les retombées économiques pour les provinces et pour les Canadiens, de réduire les possibilités d'abus et de simplifier l'administration du programme.

⁵² <http://www.cic.gc.ca/french/pub/sds-f.html>

Partie V : Rendement sur le plan financier

Aperçu du rendement sur le plan financier

Cette partie présente un résumé du rendement du Ministère sur le plan financier. Les tableaux qui suivent indiquent les ressources du Ministère qui ont été approuvées par le Parlement ainsi que les dépenses annuelles et les recettes de CIC. La liste des tableaux des résumés financiers ci-dessous n'inclue que ceux qui s'appliquent à CIC.

Tableau des résumés financiers

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Tableau 3 : Comparaison chronologique des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles

Tableau 7 : Recettes non disponibles

Tableau 9 : Paiements de transfert

Tableau 10 : Dépenses en capital

Tableau 11 : Projets d'immobilisations

Tableau 13 : Prêts, investissements et avances

Tableau 15 : Éléments de passif éventuel

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

Utilisation des autorisations de 1998-1999

Besoins financiers par catégorie d'autorisation (en millions de dollars)

Crédit	1998-1999 Dépenses prévues	1998-1999 Total des autorisations ^a	1998-1999 Réal
Programme de citoyenneté et d'immigration			
1 Dépenses de fonctionnement	291,7	350,4	333,0
2 Pour radier des Comptes du Canada 4 099 dettes envers Sa Majesté en chef du Canada d'un montant de 3 736 381 \$	—	3,7	3,6
5 Dépenses en capital	5,0	13,6	12,8
10 Subventions et contributions	315,1	307,0	295,5
(S) Traitement et allocation d'automobile	0,0	0,0	0,0
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	34,0	35,7	35,7
(S) Remboursement de montants préalablement crédités aux recettes	—	23,6	23,6
(S) Versements faits à des agences de recouvrement en vertu de l'article 17.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	—	0,1	0,1
(S) Montants adjugés par les tribunaux	—	0,1	0,1
(S) Affectation des produits de la disposition de biens de production excédentaires de la Couronne	—	0,1	0,1
Total pour le programme	645,8	734,3	704,5

^a Pour l'explication des écarts, voir p. 13.

Le tableau suivant indique de façon détaillée la répartition des dépenses totales prévues, des autorisations (en italiques) et des dépenses réelles (ligne ombrée) pour 1998-1999, par secteur d'activité et selon le genre de dépenses.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Secteur d'activité	ETP ^a	Fonctionnement ^b	Radiation de dettes	Immobilisations	Subventions et contributions législatives	Paiements législatifs ^c	Total
Maximiser les avantages des migrations internationales ^d	1 216	81,7	—	—	—	—	81,7
		<i>111,4</i>	—	—	—	—	<i>111,4</i>
		108,7	—	—	—	—	108,7
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	108	33,4	—	—	47,9	—	81,3
		<i>33,8</i>	—	—	<i>49,0</i>	—	<i>82,8</i>
		29,7	—	—	43,8	—	73,5
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	418	29,1	—	—	267,2	—	296,3
		<i>28,0</i>	—	—	<i>258,0</i>	—	<i>286,0</i>
		26,7	—	—	251,7	—	278,4
Gérer l'accès au Canada	1 167	98,0	—	—	—	—	98,0
		<i>84,6</i>	—	—	—	—	<i>84,6</i>
		81,1	—	—	—	—	81,1
Fournir des services ministériels	906	83,5	—	5,0	—	—	88,5
		<i>128,2</i>	<i>3,7</i>	<i>13,6</i>	—	<i>23,9</i>	<i>169,5</i>
		122,5	3,6	12,8	—	23,9	162,8
Totaux	815	325,7	—	5,0	315,1	—	645,8
		<i>386,0</i>	<i>3,7</i>	<i>13,6</i>	<i>307,0</i>	<i>23,9</i>	<i>734,3</i>
		368,7	3,6	12,8	295,5	23,9	704,5
Coût estimatif des services obtenus d'autres ministères gouvernementaux							155,5
							<i>155,5</i>
Recettes à faire valoir sur le Trésor							(364,6)
							<i>(364,6)</i>
							<i>(385,1)</i>
Coût net du programme							436,7
							525,2
							<i>474,9</i>

^a L'équivalent temps plein (ETP) est une unité de mesure de l'utilisation des ressources humaines établie en fonction des niveaux moyens d'emploi. Il est calculé en fonction de la durée de travail hebdomadaire d'un employé, obtenue en calculant le nombre des heures assignées par rapport au nombre prévu d'heures de travail. Au 31 mars 1999, le total des ETP représentait 4 284 employés.

^b Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.

^c Ce montant comprend le remboursement de montants préalablement crédités aux recettes, des versements à des agences de recouvrement privées en vertu de l'article 17.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, des montants adjugés par les tribunaux et le produit de la disposition des biens de production excédentaires de la Couronne qui ont été affectés.

^d Pour l'explication des écarts, voir Rendement par secteur d'activité à la page 17.

Le tableau suivant donne un aperçu chronologique des dépenses par secteur d'activité. Il comprend également une comparaison entre les dépenses totales prévues pour 1998-1999 et les dépenses réelles figurant dans les Comptes publics.

Tableau 3 : Comparaison chronologique des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réel 1996-1997	Réel 1997-1998	Prévu 1998-1999	Total des Autorisations 1998-1999	Réel 1998-1999 ^a
Dépenses budgétaires					
Maximiser les avantages des migrations internationales	86,0	76,9	81,7	111,4	108,7
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	63,6	70,5	81,3	82,8	73,5
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	296,9	295,0	296,3	286,0	278,4
Gérer l'accès au Canada	117,5	107,6	98,0	84,6	81,1
Offrir des services ministériels	117,6	119,5	88,5	169,5	162,8
Total – Budget ^b	681,6	669,5	645,8	734,3	704,5
Dépenses non-budgétaires					
Établissement — Programme de prêts aux immigrants ^c	4,5	4,6	—	—	(1,4)

^a Pour l'explication des écarts, voir p. 13.

^b Les chiffres totaux pour chaque exercice indiquent avec exactitude le rendement réel du Ministère pour l'exercice visé.

^c Les montants relatifs aux prêts représentent les sommes avancées (prêts accordés) moins les sommes reçues (prêts remboursés). Les chiffres entre parenthèses (indiquant des valeurs négatives) signalent que les sommes reçues ont dépassé les sommes déboursées.

Tableau 7 : Recettes non disponibles (en millions de dollars)

Secteur d'activité ^a	Réel 1996-1997	Réel 1997-1998	Total prévu 1998-1999	Réel 1998-1999
Maximiser les avantages des migrations internationales				
Recouvrement des coûts de l'immigration	172,4	201,0	181,0	213,4
Droit exigé pour l'établissement	148,8	106,5	106,5	100,5
Maintenir la tradition humanitaire du Canada				
Recouvrement des coûts de l'immigration	3,9	4,6	3,4	9,6
Droit exigé pour l'établissement	18,5	13,2	13,3	17,2
Intérêts/Programme de prêts aux immigrants	0,1	0,3	0,1	0,6
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants				
Recouvrements des coûts de la Citoyenneté	20,9	20,6	20,8	18,9
Droit exigé pour la citoyenneté	14,2	12,9	29,5	14,3
Gérer l'accès au Canada				
Recouvrement des coûts de l'immigration	3,9	4,6	4,0	6,4
Obligations des transporteurs	6,3	4,8	6,0	4,2
Total des recettes versées au Trésor	389,0	368,5	364,6	385,1

^a L'écart entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est essentiellement attribuable au report de subventions aux provinces sur 1999-2000, d'un montant de 13 millions de dollars approuvé dans le Budget supplémentaire de 1998-1999.

Tableau 9 : Paiements de transfert

(en millions de dollars)	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Réel 1997-1998
Subventions					
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants					
Subvention pour l'Accord Canada-Québec	90,0	90,0	90,0	101,4	101,4
Subventions aux provinces pour l'intégration des immigrants					
	63,3	46,3	58,9	0,1	0,1
Total des subventions	153,3	136,3	148,9	101,5	101,5
Contributions					
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants					
Établissement et adaptation des immigrants					
Programme d'accueil	14,5	25,1	14,3	29,3	28,5
Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC)	2,2	2,4	2,2	2,7	2,7
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	93,5	102,2	101,8	124,4	119,0
Programme d'aide à l'adaptation ^a					
Organisation internationale pour les migrations	34,0	37,2	45,9	47,6	42,3
	1,4	1,4	2,0	1,5	1,5
Total des contributions	145,6	168,3	166,2	205,5	194,0
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT	298,9	304,6	315,1	307,0	295,5

^a Ancien Programme d'aide à l'adaptation.

Tableau 10 : Dépenses en capital

(en millions de dollars)	Réel 1996-1997	Réel 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Réel 1998-1999
Services ministériels	9,4	10,0	5,0	13,6	12,8
Total – Dépenses en capital	9,4	10,0	5,0	13,6	12,8

Tableau 11 : Projets d'immobilisations
(en millions de dollars)

Projets d'immobilisations^a
par secteur d'activité

	Coût total estimatif actuel ^b	Réel 1996-1997	Réel 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Réel 1998-1999
Services ministériels –						
Modernisation des systèmes de CIC ^c	89,6	23,5	11,9	15,4	15,4	6,9
Total des projets d'immobilisations	89,6	23,5	11,9	15,4	15,4	6,9

^a Le présent tableau comprend toutes les ressources de fonctionnement et les immobilisations.

^b Le coût total estimatif des projets de 89,6 millions de dollars correspond aux autorisations approuvées.

^c Des projets antérieurs ont été intégrés au projet de modernisation des systèmes de CIC pour lequel le Ministère aura recours à de nouveaux investissements pour moderniser ses systèmes d'information. Les définitions se rapportent aux catégories et aux niveaux d'approbation applicables aux projets d'immobilisations : F-ADP/DCT (estimation fondée – Approbation définitive du projet/Décision du Conseil du Trésor).

Tableau 13 : Prêts, investissements et avances

Prêts à l'immigration

	Réel 1996-1997 (milliers \$)	Nombre de prêts 1996-1997	Réel 1997-1998 (milliers \$)	Nombre de prêts 1997-1998	Réel 1998-99 (milliers \$)	Nombre de prêts 1998-1999
Prêts de transport, d'admissibilité et au titre du droit exigé pour l'établissement ^a	15 013	4 960	15 816	6 035	16 042	6 087
Prêts d'aide	1 339	2 565	1 665	4 330	1 092	4 646
Total	16 352	7 525	17 481	10 365	17 134	10 733

^a Le droit exigé pour l'établissement a été adopté dans le Budget de février 1995.

Tableau 15 : Éléments de passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des éléments de passif éventuel ^a (en millions de dollars)	Montant des éléments de passif éventuel		
	au 31 mars 1997	au 31 mars 1998	au 31 mars 1999
1. Réclamations relatives à deux personnes visées par des mesures d'expulsion qui ont été reconnues coupables ou accusées de meurtre	121,5	121,5	10,0
2. Affaires découlant de l'application de la <i>Loi sur l'immigration</i>	34,7	44,9	3,7
Total	156,2	166,4	13,7

^a Ces affaires étant actuellement devant les tribunaux, le Ministère ne peut donner plus de détails à leur sujet. Toutefois, comme il s'agit de dettes possibles pour la Couronne, il convient de les présenter à titre d'information.

Partie VI :

Autres renseignements

Adresses

Elizabeth Tromp

Directrice générale, Exécution de la loi
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
8^e étage, Section B
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 954-6132
Fax : (613) 954-6765

Rosaline Frith

Directrice générale, Intégration
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
5^e étage, Section D
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 957-3257
Fax : (613) 952-0594

Gerry Van Kessel

Directeur général, Réfugiés
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
17^e étage, Section D
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 957-5874
Fax : (613) 957-5869

Joan Atkinson

Directrice générale, Sélection
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
7^e étage, Section B
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 941-8989
Fax : (613) 941- 9323

Ann Ratcliffe

Directrice générale, Politique, planification et
recherche stratégiques
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
18^e étage, Section D
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 957-5956
Fax : (613) 957-5955

Claire Lavoie

Directrice générale, Services exécutifs
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
21^e étage, Section C
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 952-9004
Fax : (613) 952-5547

Lyse Ricard

Directrice générale, Finances et
Administration
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
4^e étage, Section A
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 954-4443
Fax : (613) 957-2775

Linda Landry

Directrice générale, Ressources humaines
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
12^e étage, Section D
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 941-7788
Fax : (613) 941-7798

Barbara Slater

Directrice générale, Gestion et technologies
de l'information
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
7^e étage, Section A
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 954-2700
Fax : (613) 954-6209

Gerry Maffre

Directeur général, Communications
Tour Jean-Edmonds Sud
19^e étage, Section C
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 941-7077
Fax : (613) 941-7099

Tony Marshall

Directeur, Atlantique
Citoyenneté et Immigration Canada
1875, rue Brunswick
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2G8
Tél. : (902) 426-1752
Fax : (902) 426-4241

Monique Leclair

Directrice générale, Québec
Citoyenneté et Immigration Canada
715, rue Peel, 3^e étage, pièce 306
Montréal (Québec) H3C 4H6
Tél. : (514) 283-4900
Fax : (514) 496-3976

Irene Bader

Directrice générale, Ontario
Citoyenneté et Immigration Canada
25, avenue St. Clair Est, pièce 200
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : (416) 954-7800
Fax : (416) 954-7870

Rob Vineberg

Directeur, Prairies et Territoires du Nord
Citoyenneté et Immigration Canada
25, rue Forks Market, pièce 400
Winnipeg (Manitoba) R3C 4S9
Tél. : (204) 984-2013
Fax : (204) 983-2867

Chris Taylor

Directeur général, Colombie-Britannique et
Yukon
Citoyenneté et Immigration Canada
1800-1188, rue Georgia Ouest
Vancouver (C.-B.) V6E 4A2
Tél. : (604) 666-6301
Fax : (604) 666-1927

Jean Roberge

Directeur général, Région internationale
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
16^e étage, Section A
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 957-5893
Fax : (613) 957-5802

Bill Sheppit

Directeur général, Règlement des cas
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
6^e étage, Section B
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 957-3941
Fax : (613) 941-6754

Joyce Cavanagh-Wood

Directrice générale, Réseau de services du
Ministère
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
14^e étage, Section A
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 941-8055
Fax : (613) 941-0061

Debra Normoyle

Directrice exécutive, Secrétariat des
protocoles relatifs à la migration clandestine et
au trafic de personnes
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
8^e étage, Section A
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 941-2400
Fax : (613) 954-4322

Meyer Burstein
Chef exécutif, Metropolis
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
18^e étage, Section B
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 957-5971
Fax : (613) 957-5968

Claude Rocan
Directeur général, Révision et mise en œuvre
de la législation sur l'immigration
Citoyenneté et Immigration Canada
Édifice Naron, 10^e étage
360, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 946-0572
Fax : (613) 946-0581

Lois et règlements connexes relevant du Ministère

Lois et règlements connexes relevant du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Le Ministre est responsable devant le Parlement des lois et règlements connexes suivants :

Loi sur la citoyenneté	L.R.C., 1985, ch.29, modifiée
Loi sur l'immigration	L.R.C., 1985, ch.1-2, modifiée
Règlement sur la citoyenneté de 1993	DORS/93-246, modifié
Règlement sur les prix à payer, Loi sur l'immigration	DORS/86-64, modifié
Règlement sur l'immigration de 1978	DORS/78-172, modifié
Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	L.C., 1994, ch.31
Règlement sur la catégorie admissible de demandeurs du statut de réfugié	DOORS/90-40, modifié
Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des raisons d'ordre humanitaire	DORS/97-183
Règles de la section du statut de réfugié	DORS/93-45
Règles de la section d'arbitrage	DORS/93-47
Règles de la section d'appel de l'immigration	DORS/93-46, modifiées

Liste des rapports annuels exigés par la loi et autres rapports du Ministère

RAPPORTS OBLIGATOIRES DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS AU PARLEMENT (1998)		
RAPPORT	DÉLAI DE PRÉSENTATION	RENOI À L'ARTICLE DE LA LOI
Commission de l'immigration et du statut de réfugié – Accès à l'information et Protection des renseignements personnels : Rapport annuel	Dans les 3 mois suivant la fin de chaque exercice financier ou, si la Chambre ne siège pas, dans les 15 premiers jours de séance suivant l'ouverture de la prochaine session.	L.R.C. 1985, ch.A-1, par.72(2) et L.C.R. 1985, ch.P-21, par.72(2)
Citoyenneté et Immigration – Plan annuel en matière d'immigration	Au plus tard le 1 ^{er} novembre 1998 ou, si le Parlement ne siège pas, au plus tard dans les 15 premiers jours de séance ultérieurs.	L.R.C. 1985, ch.I-2, art.7, modifié par L.C. 1992, ch.49, art.3
Commission de l'immigration et du statut de réfugiés – Règles établies par le président	Dans les 15 premiers jours de séance de la Chambre, suivant leur agrément par le gouverneur en conseil	L.R.C. 1985, ch.I-2, par.65(2), modifié par les L.R.C. 1985, (4e suppl.), ch.1, art.27
Prêts aux immigrants – Rapport annuel	Dans les 6 premiers mois de chaque exercice financier ou, si le Parlement ne siège pas, dans les 15 premiers jours de séance ultérieurs.	L.R.C. 1985, ch.I-2, par.119(4), modifié par les L.R.C. 1985 (4e suppl.) ch.1, art.27
Permis ministériel – Rapport annuel	Dans les 30 premiers jours de chaque exercice financier ou, si le Parlement ne siège pas, dans les 30 premiers jours de séance ultérieurs. Prochain dépôt : au plus tard le 30 avril 2000.	L.R.C. 1985, ch.I-2, par.37(7)
Rapport sur le développement durable	Dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur des modifications apportées à la <i>Loi sur le vérificateur général</i> et entrée en vigueur le 15 décembre 1995, et tous les trois ans par la suite. Prochain dépôt : décembre 2000.	L.C. 1995, ch.43, par.24(1)

Annexes

Annexe 1

Liste des clients et des partenaires de CIC

Secteur d'activité	Objectif	Clients/Partenaires
Maximiser les avantages des migrations internationales	Tirer le plus d'avantages possibles des migrations internationales pour l'économie et la société canadiennes	<ul style="list-style-type: none"> • Canadiens réunis avec leurs proches parents • Employeurs, travailleurs, organisations professionnelles et groupes d'intérêts canadiens • Établissements d'enseignement canadiens • Autres ministères et organismes gouvernementaux canadiens • Gouvernements et organismes provinciaux et territoriaux, administrations municipales • L'industrie touristique • Personnes qui demandent la résidence permanente et une autorisation de séjour temporaire au Canada • Organisations non gouvernementales ou groupes d'intérêts représentant différentes catégories de requérants • Autres pays et organisations internationales • Fournisseurs canadiens de biens et services
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	Protéger les réfugiés et les personnes ayant besoin d'une aide humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Réfugiés et autres personnes ayant besoin d'une aide humanitaire • Autres ministères et organismes gouvernementaux canadiens • Organisations non gouvernementales • Communauté internationale
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	Aider à l'établissement, à l'adaptation et à l'intégration des nouveaux arrivants; promouvoir la citoyenneté canadienne et définir la notion d'appartenance à la société canadienne	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux arrivants • Organisations ethnoculturelles et fournisseurs de services d'aide à l'établissement • Partenaires du secteur privé • Gouvernements et organismes provinciaux, administrations municipales • Autres ministères et organismes gouvernementaux canadiens • Grand public
Gérer l'accès au Canada	Veiller au respect des règles du programme de citoyenneté, d'immigration et d'accueil des réfugiés et accroître la sécurité et le bien-être de la société canadienne	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires nationaux et internationaux collaborant dans la lutte contre le crime et le terrorisme • Partenaires du secteur privé • Autres ministères et organismes gouvernementaux canadiens
Fournir des services ministériels	Veiller à l'efficacité de l'organisation et aider le Ministère à s'adapter à l'évolution de l'environnement dans lequel il offre ses services, en assurant la gestion des ressources humaines et financières, la gestion de la technologie et des systèmes d'information, la gestion des affaires parlementaires et des affaires publiques ainsi que l'élaboration de politiques ministérielles, la planification et la recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Députés, grand public et médias • Gouvernements provinciaux et administrations municipales • Universitaires et chercheurs • Ministres, autres organismes et ministères gouvernementaux, notamment les organismes centraux • Clients et partenaires des autres secteurs d'activité

Tableau des ententes fédérales-provinciales-territoriales

PROVINCE	SITUATION ACTUELLE			
	Entente cadre	Candidats d'une province	Restructuration de l'Établissement	Autres
Terre-Neuve		Entente signée le 1 ^{er} septembre 1999		Lettre d'entente signée en 1979
Île-du-Prince-Édouard				Lettre d'entente signée en 1978
Nouvelle-Écosse				Lettre d'entente signée en 1978
Nouveau-Brunswick		Entente signée le 22 février 1999		Lettre d'entente signée en 1978
Québec	Accord Canada-Québec signé en 1991	S.O.	S.O.	
Ontario				
Manitoba	Accord signé en 1996	Annexe signée en juin 1998	Annexe signée en juin 1998; services transférés le 1 ^e janvier 1999	
Saskatchewan	Accord signé en mars 1998	Entente signée en mars 1998		
Alberta				
Colombie-Britannique	Accord signé en mai 1998	Entente signée en mai 1998	Services d'établissement transférés le 1 ^e janvier 1999	
Yukon	Négociations en cours	Négociations en cours	Négociations en cours	
Nunavut			Négociations en cours	
Territoires du Nord-Ouest			Négociations en cours	

Organigramme de CIC

